



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS**

**DEPARTEMENT DU CHER**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE**

**Service de l'Eau  
2018**

Principaux Résultats du service de l'eau .....	4
Facture.....	4
Qualité de l'eau .....	4
Protection de la ressource .....	4
Rendement du réseau.....	4
Renouvellement des réseaux et travaux.....	5
Finances.....	5
1 Le service eau potable.....	6
1.1- Périmètre de Bourges plus.....	6
1.2- Organisation.....	7
1.3- Moyens matériels.....	7
2- Les infrastructures.....	8
2.1- Origine de l'eau .....	8
2.1.1- Volume mis en distribution.....	8
2.1.2- Les captages de l'agglomération.....	8
2.1.3- La protection des captages .....	9
2.1.5- Les achats d'eau .....	11
2.2 – Le stockage .....	11
2.3- La distribution .....	13
2.3.1- Les conduites.....	13
2.3.2- Les branchements .....	13
2.3.3- Parc de compteurs .....	14
2.3.4- Les interventions .....	15
3- Qualité de l'eau .....	17
3.1- Le contrôle réglementaire.....	17
3.2- Nitrates.....	17
3.2.1- Taux de nitrate des eaux brutes.....	17
3.2.2- Taux de nitrates des eaux distribuées.....	18
3.3- Pesticides.....	18
3.4- Dureté de l'eau.....	19
3.5- Microbiologie .....	19
3.6- Plomb .....	20
3.7- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) .....	20
4- Ventes d'eau .....	21
4.1- Consommation des abonnés.....	21
4.2- Ventes d'eau en gros.....	22
4.3- Autres consommations .....	23
5- Gestion des usagers .....	24

5.1- Réclamations .....	24
5.2- Mutations .....	24
5.3- Dégrèvements fuites .....	24
6- Indicateurs financiers .....	25
6.1- Prix de l'eau et facture type .....	25
6.1.1- Tarifs du service public de l'eau .....	25
6.1.2- Composition de la facture d'eau .....	25
6.1.3- Répartition du produit des factures .....	26
6.2- Synthèse des recettes et dépenses .....	26
6.3- Recettes .....	27
6.3.1- Recettes de fonctionnement .....	27
6.3.2- Recettes d'investissement .....	27
6.4- Dépenses .....	28
6.4.1- Dépenses de fonctionnement .....	28
6.4.2- Dépenses d'investissement .....	28
6.4.3- Actions de solidarité .....	29
6.5- La dette .....	29
6.6- Maîtrise des coûts .....	30
7- Indicateurs de performance technique .....	31
7.1- Connaissance patrimoniale .....	31
7.2- Qualité du réseau .....	32
7.2.1- Recherche de fuites .....	32
7.2.2- Rendement .....	32
7.2.3- Indice de perte linéaire .....	32
7.2.4- Indice linéaire de volumes non comptés .....	33
7.3- Consommation d'énergie .....	33
8- Travaux réseaux 2018 .....	34
8.1- Marché renouvellement de canalisation .....	34
8.2- Renouvellements en régie .....	34
Facture type .....	35
Note d'information aux maires (agence de l'eau) .....	37

## Principaux Résultats du service de l'eau

Les 38 460 **branchements** gérés par le service de l'eau desservent en eau potable 97 100 habitants répartis sur les 16 communes de Bourges Plus. Les communes de Lissay Lochy et Vorly sont gérées en régie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### Facture

Le montant toutes taxes comprises d'une **facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>** (sans assainissement) au premier janvier 2019 est de **278,43 €** € soit **23,20 € par mois**. La part revenant à la collectivité est de 230,07 €<sup>HT</sup> (36,870 €<sup>HT</sup> de part fixe et 1,610 €<sup>HT</sup> /m<sup>3</sup>), le reste est reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à l'Etat (TVA) . Le prix moyen du mètre cube d'eau facturé est de 2,32 € sans assainissement et de 4,76 € avec assainissement.

### Qualité de l'eau

Au titre de l'année 2018, l'Agence Régionale de Santé a fait procéder à 182 prélèvements et analyses microbiologiques 1 sont non conformes aux normes en vigueur, 17 analyses ne sont pas conformes aux limites de qualité. Sur les critères physico-chimique deux dépassements de la teneur maximale en plomb sont constatés sur 34 prélèvements.

### Protection de la ressource

Le service de l'eau de Bourges Plus exploite 4 champs captants qui font l'objet d'une protection avancée :

- Herry et le Prédé ont fait l'objet d'un diagnostic sur l'état d'avancement de la protection des captages.
- le Porche est en attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé pour une éventuelle modification des périmètres de protection et la communauté d'agglomération de Bourges est engagée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le troisième contrat territorial qui vise à limiter la lixiviation des nitrates d'origine agricole vers la nappe.
- Saint Ursin fait l'objet d'une nouvelle demande d'avis d'un hydrogéologue agréé suite à l'avis négatif du commissaire enquêteur sur la mise en place de périmètres de protection.

### Rendement du réseau

**Le volume d'eau injecté dans les réseaux est de 6 554 635 m<sup>3</sup> :**

- 5 920 417 m<sup>3</sup> produits par les captages de Bourges Plus,
- 634 218 m<sup>3</sup> achetés auprès d'autres collectivités (SMEAL et SMIRNE).

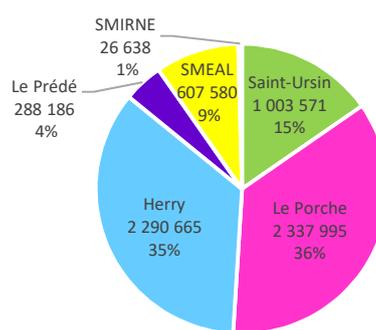
Les consommations d'eau sur le réseau se répartissent comme suit :

- **5 046 982 m<sup>3</sup> vendus aux abonnés,**
- 265 708 m<sup>3</sup> exportés vers d'autres collectivités,
- 16 712 m<sup>3</sup> pour les besoins des services de l'eau et de l'assainissement, comptabilisés mais non facturés,
- 48 517 m<sup>3</sup> non comptabilisés mais nécessaires dans le cadre de l'exploitation des ouvrages (nettoyage de réservoirs, purges des réseaux etc.)

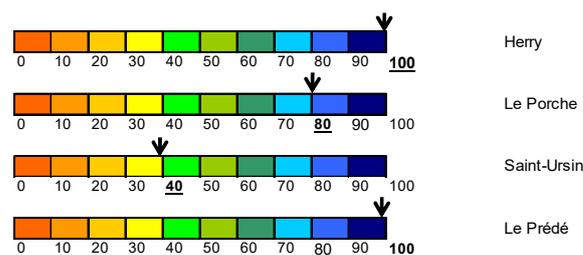
Compte tenu de ces données, le **rendement du réseau ressort à 82,05%**. Cette baisse s'explique par la diminution des ventes d'eau et le redéploiement d'une partie du personnel en

charge de la recherche de fuites vers la cartographie des réseaux.

Ces résultats sont confirmés par l'indice de perte linéaire du réseau qui passe à 3,29 m<sup>3</sup> /km / jour.



Origine de l'eau distribuée

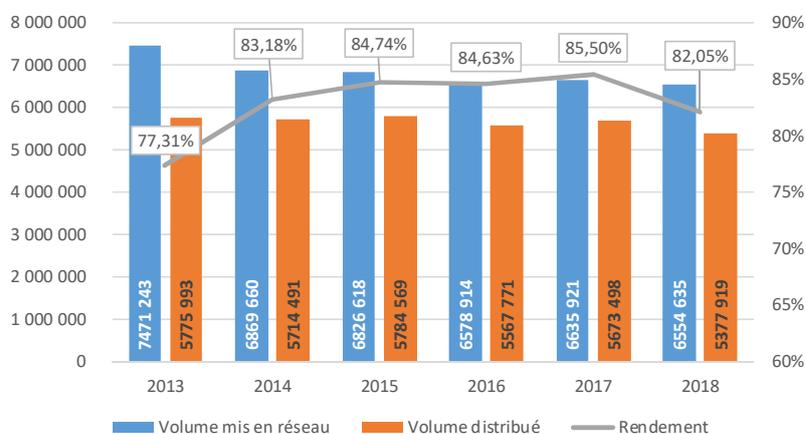


Indice d'avancement de la protection de la ressource

## Renouvellement des réseaux et travaux

Durant l'année écoulée, le service de l'eau a renouvelé 11 265 ml de réseau sur 979,7km pour un montant de 3 189 825,00 €<sup>HT</sup>. Le taux de renouvellement des réseaux est de 3,04%<sup>2,32% cumulé pour les 5 dernières années</sup> et 0,61% au titre de l'année 2018.

Parallèlement aux travaux des réseaux, la régie a consacré 1 197 611 €<sup>HT</sup> au renouvellement des compteurs.



Graphique 1: Rendements et Volumes

## Finances

Les recettes du service de l'eau qui s'élèvent à 11 248 452,97 €, sont constituées des ventes d'eau, des frais fixes et de différentes taxes reversées à l'Agence de l'eau et à l'Etat.

Les principaux postes de dépenses sont le financement des travaux, les charges de personnel pour 3 011 299,13 € et les charges à caractère général pour 1 850 685,19 € (pièces, électricité, achat d'eau etc.).

Avec un endettement de 5 328 038,64 €, la durée d'extinction de la dette est de 1,1 an.

En 2018, le service de l'eau a dégrèvé 111 190 m<sup>3</sup> sur les factures de 270 abonnés soit 181 930 €, principalement au titre de la loi Warsman. Par ailleurs, 44 102,38 € de créances ont été abandonnés.

Le taux d'impayés est de 5,01%.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Part Fixe	Du 01/01/19 au 31/12/19	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
<b>NET A PAYER - eau</b>							<b>278,43 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	2,040	244,80	10,00	24,48	269,28
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,180	21,60	10,00	2,16	23,76
<b>NET A PAYER - assainissement</b>							<b>293,04 €</b>
<b>NET A PAYER - TOTAL</b>							<b>571,47 €</b>
<b>Soit</b>							
Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m <sup>3</sup> )							<b>2,32 €</b>
Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m <sup>3</sup> )							<b>2,44 €</b>
<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>4,76 €</b>

Facture type Eau et Assainissement (Tarifs au 1er janvier 2018)

# 1 Le service eau potable

## 1.1- Périmètre de Bourges plus

En 2018, la communauté d'agglomération de Bourges regroupe 16 communes. La compétence eau potable est exercée en régie pour 14 communes. Seules les communes de Lissay Lochy et Vorly ont intégré la régie le 1<sup>er</sup> juillet 2018.



Figure 1 : Périmètre de Bourges Plus et mode de gestion

Les 97 100 habitants du territoire sont alimentés en eau par 38 460 branchements. En moyenne, chaque abonnement permet d'alimenter 2,52 habitants. Proche de 2, voire inférieur, le ratio indique une faiblesse du potentiel de vente d'eau par abonné et le caractère rural du service. Le caractère rural implique un linéaire de réseau par abonné plus important qu'en milieu urbain et permet d'apprécier ou de nuancer le coût de certaines charges fixes et les performances du réseau.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnements	Nombre d'habitants par abonnement
Annoix	234	137	1,71
Arçay	516	242	2,13
Berry-Bouy	1 186	551	2,15
Bourges	66 071	23 379	2,83
La Chapelle Saint-Ursin	3 407	1 781	1,91
Le Subdray	945	436	2,17
Lissay-Lochy	227	113	2,01
Marmagne	2 005	1 011	1,98
Morthomiers	758	370	2,05
Plaimpied-Givaudins	1 959	934	2,10
Saint-Doulchard	9 431	4 331	2,18
Saint-Germain du Puy	5 076	2 682	1,89
Saint-Just	629	336	1,87
Saint-Michel de Volangis	477	219	2,18
Trouy	3 942	1 798	2,19
Vorly	237	140	1,69
<b>TOTAL</b>	<b>97 100</b>	<b>38 460</b>	<b>2,52</b>

Tableau 1 : Abonnés et population desservie

## 1.2- Organisation

Le service de l'eau de Bourges Plus est intégré à la Direction Générale Adjointe des Services à la Population avec entre autres, les services assainissement, environnement (Déchets), voirie et bâtiments communautaires.

La gestion technique des services emploie 44,5 agents auxquels s'ajoutent 12 agents du service relations clientèle qui sont mutualisés avec les services assainissement et environnement.

Le service de l'eau bénéficie également de l'assistance des services généraux de l'agglomération comme les services financiers, juridiques, informatiques ou les ressources humaines. A ce titre, une contrepartie financière est reversée au budget principal.

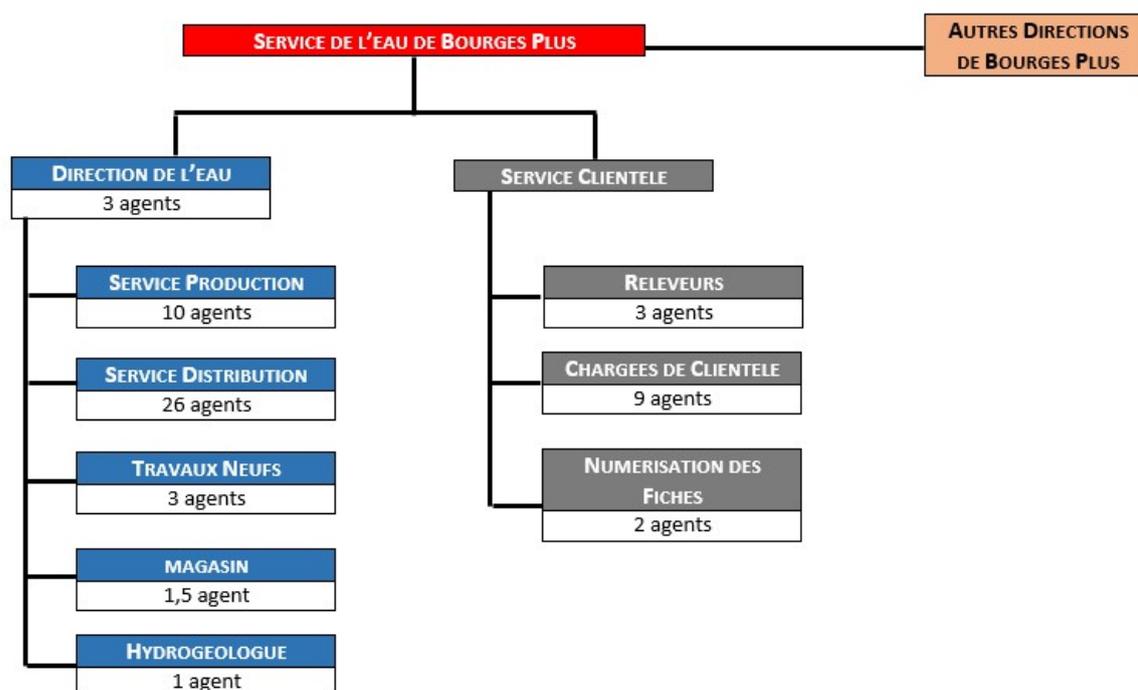


Figure 2 : Organisation du service de l'eau

## 1.3- Moyens matériels

La régie du service de l'eau de Bourges Plus réalise l'ensemble des prestations liées à la production, la distribution et l'exploitation des réseaux. Seules les opérations de grandes envergures sont confiées à des prestataires extérieurs : renouvellement des conduites, remplacement des compteurs en masse, études générales.

La régie s'assure entre autres de la qualité de l'eau distribuée, de la réalisation de branchements, de la recherche et de la réparation des fuites. A ces fins elle dispose d'un parc de matériel d'intervention :

- 5 camions bennes de 7 à 19 tonnes,
- 1 camion benne léger avec grue,
- 4 mini-pelles de 2,5 à 5,5 tonnes,
- 1 tractopelle,
- 1 chargeuse,
- 2 chariots élévateurs,
- 1 véhicule 4x4 pour l'accès à l'île du lac à Herry,
- 8 camionnettes,
- 13 fourgons,
- 7 véhicules légers.

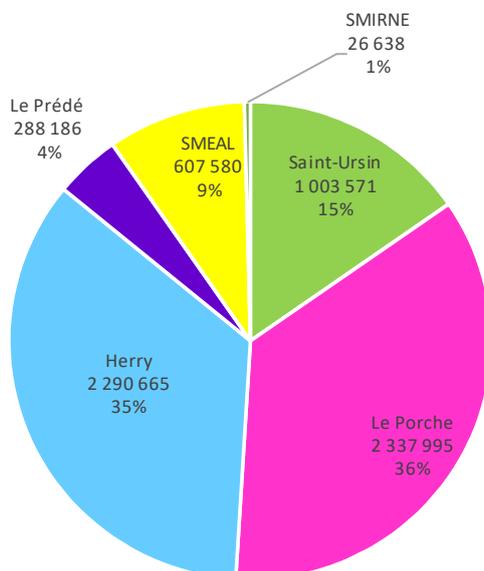
A ces véhicules et engins, viennent s'ajouter le petit matériel comme les motopompes, les scies, les pilonneuses etc. pour une valeur totale d'achat de l'ordre de 1 500 000 €<sup>HT</sup>.

## 2- Les infrastructures

### 2.1- Origine de l'eau

#### 2.1.1- Volume mis en distribution

Les communes de l'agglomération sont alimentées en eau potable par 7 ressources différentes. Au titre de l'année 2018, les captages gérés par l'agglomération (Herry, Le Porche, Saint Ursin et Le Prédé) ont produit 90,32% des 6 554 635 m<sup>3</sup> mis en distribution.



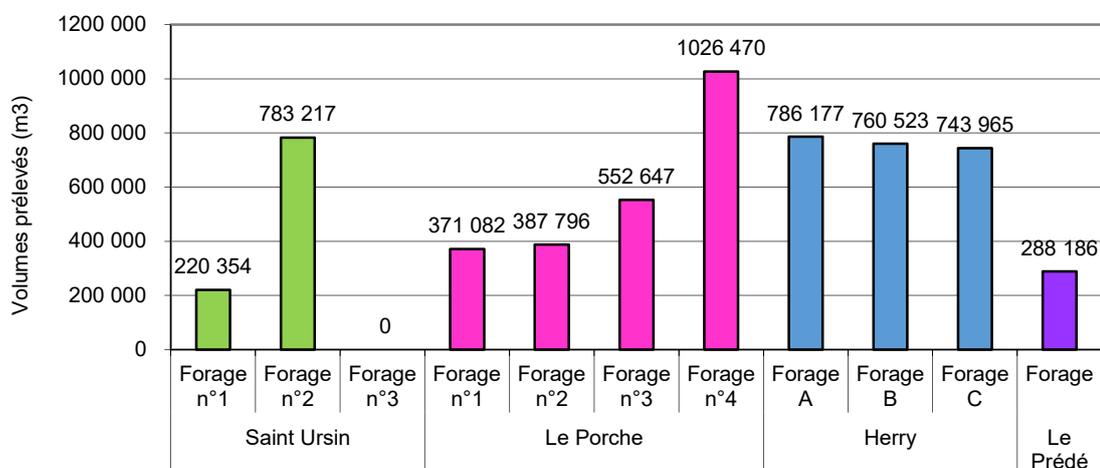
Graphique 2 : Répartition des volumes mis en distribution en fonction des ressources

#### 2.1.2- Les captages de l'agglomération

Cette année, Bourges Plus a produit 5 920 417 m<sup>3</sup> soit une variation de -1,31% par rapport à l'année dernière. L'amélioration de la qualité de l'eau sur le champ captant du Porche et les baisses de consommation permettent d'avoir une production équilibrée entre le Porche et Herry.

La ressource en eau d'Herry permet, par dilution, d'assurer la conformité sanitaire de l'eau distribué.

Hormis une désinfection au chlore ou au bioxyde de chlore, indispensable pour respecter les arrêtés « Vigipirate » et assurer la qualité sanitaire durant leurs acheminements au point de consommation ; les eaux distribuées ne subissent aucun traitement.



Graphique 3 : Volumes prélevés par forage

En 2018, les champs captants gérés par Bourges Plus ont produit en moyenne 16 229 m<sup>3</sup> par jour. La production maximum journalière s'établit à 21 682 m<sup>3</sup>. Ces volumes sont en deçà des autorisations de prélèvement.

Champ captant	Autorisation de prélèvements		
	Débit maximum journalier (m <sup>3</sup> /j)	Débit maximum horaire (m <sup>3</sup> /h)	Date des arrêtés
Herry	24 000	1 000	27 mai 1998
Le Porche	40 000	2 000	24 juillet 2001
Le Prédé	2 500	125	27 février 2001
Saint-Ursin	Procédure en cours		

Tableau 2 : Autorisations de prélèvement

### 2.1.3- La protection des captages

#### Herry :

Situé sur l'île du Lac à Herry, le champ captant bénéficie de toutes les autorisations et de périmètres de protection. L'ensemble des prescriptions de travaux contenu dans les arrêtés d'autorisation a été réalisé. Les études de suivi de l'application de l'arrêté sont achevées, notamment le suivi de l'incidence hydraulique, faunistique et floristique sur une durée de 10 ans. Durant l'année 2017, une étude sur la mise en conformité des prescriptions a été réalisée.

Le dossier de renouvellement de l'autorisation de pompage et celui de création d'un 4<sup>e</sup> puit ont été confiés à un bureau d'étude.

#### Saint Ursin :

Le champ captant de Saint-Ursin, est situé à Bourges près des marais hauts, il ne bénéficie pas encore des autorisations de prélèvement ni des périmètres de protection. Mais, en sa séance du 29 juin 2009, le Conseil Communautaire de Bourges Plus a décidé, conformément au Code de la Santé Publique d'établir les périmètres de protection du champ captant de Saint-Ursin. Suite à l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur, un nouvel hydrogéologue agréé a été désigné pour déterminer les périmètres de protection du champ captant.

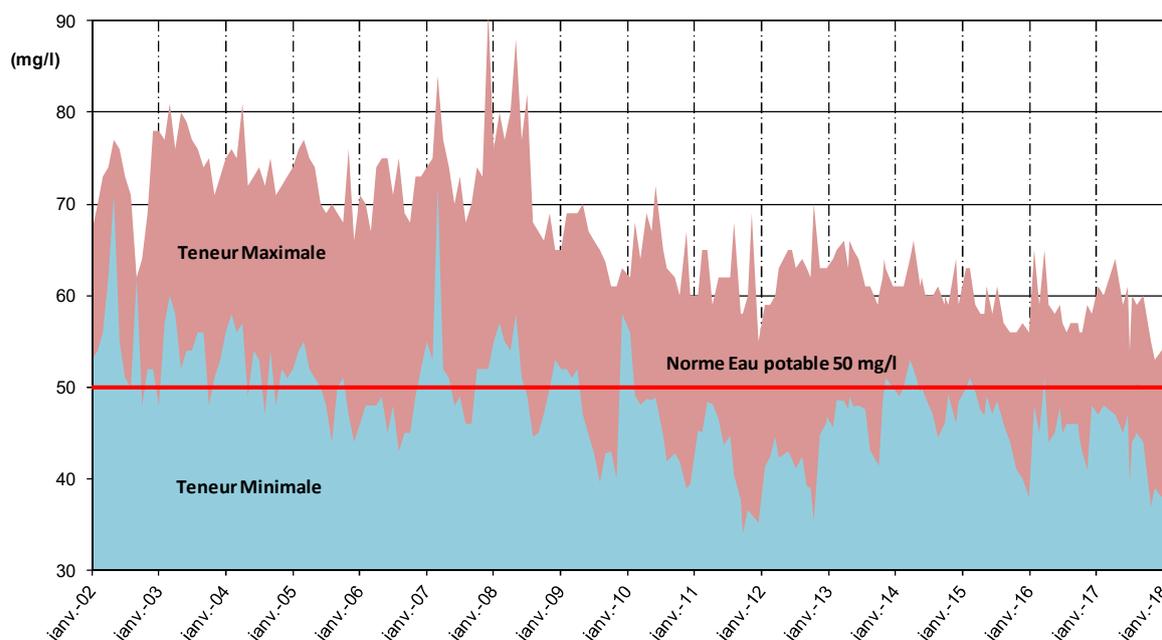
#### Le Porche :

Situé à Bourges sur les rives du lac d'Auron, ce champ captant bénéficie de toutes les autorisations et de différents périmètres de protection. Conformément à l'article 6 de l'arrêté de DUP du 24/07/2001 prescrivant les périmètres de protection, des essais d'étanchéité de la canalisation de refoulement du poste de refoulement de la ZAC du Porche sont testés positivement régulièrement (28/10/2011 – 29/07/2014).

L'article 7 de ce même arrêté exigeait une étude agro-environnementale initiée dès 2004. A l'issue des diagnostics environnementaux, un territoire est délimité sur lequel un programme d'actions est défini. Faisant partie des captages prioritaires, les actions mises en place bénéficient d'un suivi particulier. Ces actions avaient pour objectif de maintenir la concentration en nitrates de l'eau en dessous de 100 mg/l. Au-delà, il n'est pas possible de l'utiliser comme eau potable, y compris après traitement.

En 2017, Bourges Plus, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (A.E.L.B.) et Axérial ont signé le 3<sup>e</sup> contrat territorial. Les deux premiers contrats ont permis de sauvegarder le champ captant du Porche et d'améliorer les pratiques agricoles. Le troisième vise un maintien des acquis et le développement de nouveaux assolements et cultures afin de limiter la lixiviation des nitrates vers la nappe.

En 2018, l'hydrogéologue agréé a redéfini les périmètres de protection du champ captant du Porche. Un nouveau dossier de Déclaration d'Utilité Publique sera déposé au plus tard en 2020.



Graphique 4 : Evolution des concentrations en Nitrate de l'eau du Porche durant les différents contrats territoriaux

### Le Prédé

Situé sur la commune de Saint Doulchard, au lieudit Les Rivages, le captage bénéficie de toutes les autorisations et l'ensemble des prescriptions de travaux a été réalisé. Durant l'année 2017, une étude sur la mise en conformité des prescriptions a été réalisée.

### Synthèse de l'état d'avancement de la protection des captages

Un référentiel national permet d'évaluer l'état d'avancement des captages.

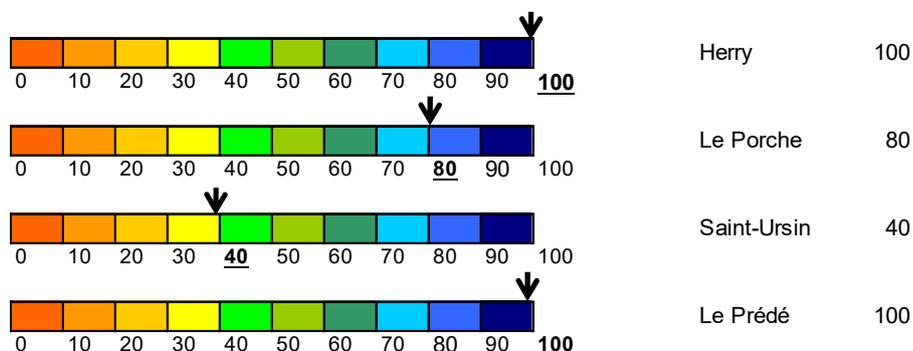


Figure 3 : Indice d'avancement de la protection des ressources

### Sécurisation de l'approvisionnement

La diversité des points d'alimentation permet au service de l'eau de garantir l'approvisionnement en eau de ses abonnés avec une station de production à l'arrêt, y compris les jours de consommation de pointe.

Par ailleurs, les 3 principales ressources (Le Porche, Herry et Saint Ursin) disposent d'une double alimentation électrique et d'un dispositif de connexion rapide pour un groupe électrogène appartenant au service.

Enfin, l'agglomération peut être secourue partiellement via des interconnexions avec d'autres collectivités.

### 2.1.5- Les achats d'eau

Compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie de Bourges Plus est desservie par de l'eau achetée auprès d'autres collectivités. Ces importations peuvent être temporaires pour des besoins de secours (échange avec le SMERSE) ou permanentes pour tout ou partie du territoire de certaines communes (anciennes communes membres du SMEAL). Les achats et ventes d'eau entre collectivités font l'objet de conventions.

Objet de la convention		Date de la convention	Echéance de la convention
Interconnexions permanentes	Convention entre BOURGES PLUS, le SMIRNE et la SAUR pour l'alimentation de Saint-Michel de Volangis	13 mai 2003	Sans limitation de durée
	Convention entre BOURGES PLUS et le SMEAL pour l'alimentation des communes d'Annoix, Arçay, Plaimpied Givaudins, Saint-Just, Le Subdray et Trouy	en renégociation	
Interconnexion de secours	Secours SMERSE/BOURGES PLUS	1 <sup>er</sup> mars 2017	1 <sup>er</sup> mars 2022

Tableau 3 : Conventions d'achat d'eau

Les volumes d'eau achetés représentent environ 10% de l'eau mis en distribution sur le territoire de Bourges Plus sont principalement fournis par le SMEAL.

	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)	
	2017	2018
SMIRNE	27 347	26 638
SMEAL	627 347	632 419
SMERSE	0	
<b>TOTAL</b>	<b>654 694</b>	<b>659 057</b>

Tableau 4: Volumes d'eau importés

### 2.2 – Le stockage

La régie de l'eau exploite treize réservoirs. Ces ouvrages contribuent à la sécurisation de l'approvisionnement en eau en cas de rupture hydraulique ; ils permettent également de stopper le pompage durant les pointes tarifaires d'électricité. La capacité totale de stockage de 24 840 m<sup>3</sup> est légèrement supérieure à la plus forte consommation annuelle. Ils font l'objet d'un entretien annuel qui consiste en une vidange complète suivi d'un nettoyage des parois et d'une désinfection.

Ouvrage		Volume d'eau stocké (m <sup>3</sup> )
Type	Nom	
Réservoir	Aéroport	2 000
	Chancellerie	4 000
	Dun bas	4 000
	Dun Haut n°1	2 000
	Dun Haut n°2	2 000
	Goulevents	2 000
	Gron (2 réservoirs)	4 000
	Le Bourg	1 600
	Marmagne	500
	République	1 400
	Bâche de reprise	Berry-Bouy
Marmagne		500
Morthomiers		300
Saint-Germain du Puy		500
<b>TOTAL</b>		<b>24 840</b>

Tableau 5 : Capacité de stockage des ouvrages

Compte tenu de la faiblesse des dénivelées sur le territoire de l'agglomération, les cotes de trop plein des réservoirs sont relativement proches. Sur le territoire de l'agglomération chaque réservoir ou groupe de réservoirs alimente un secteur géographique appelé unité de distribution (UDI).

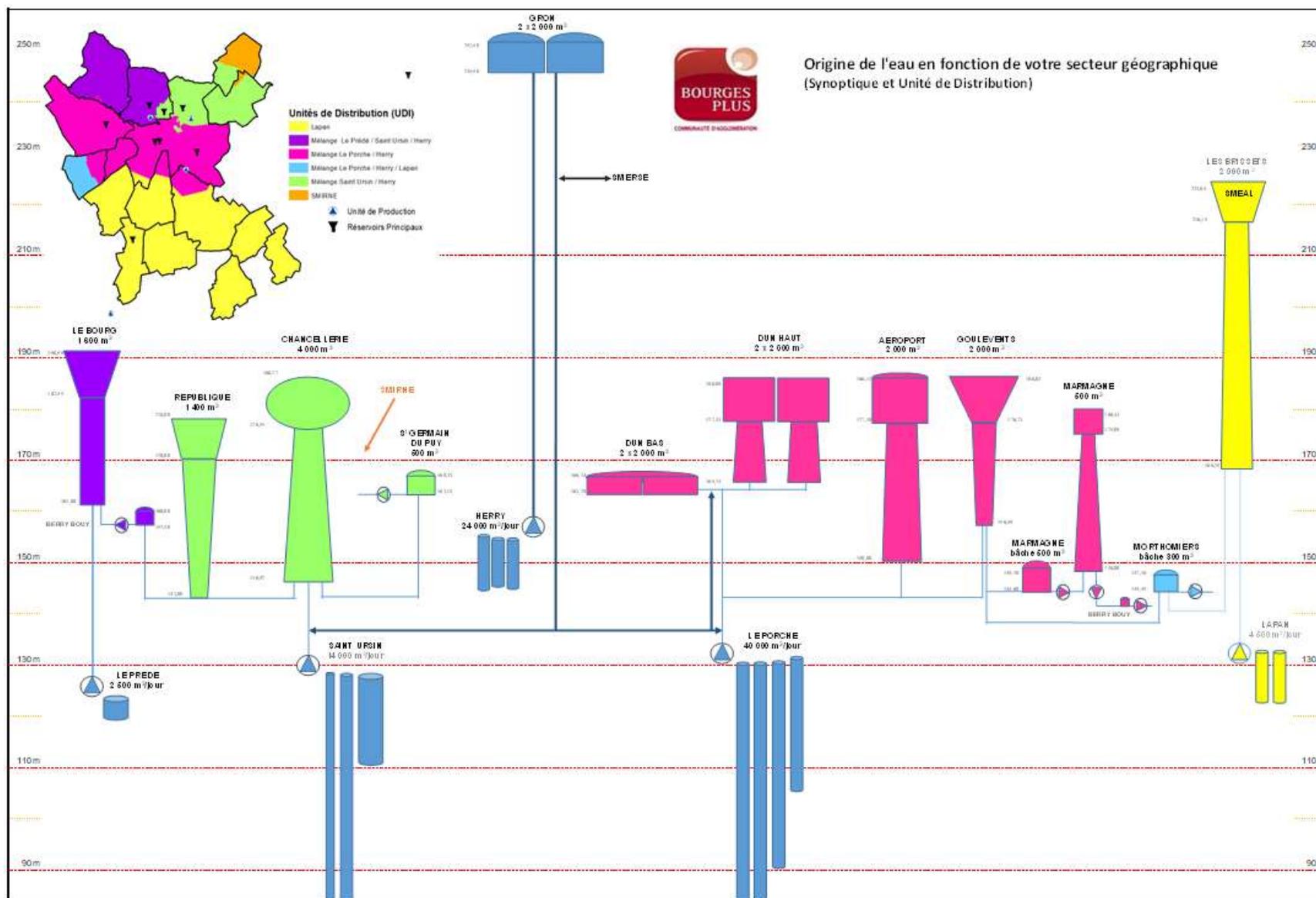


Figure 4 : Synoptique des ouvrages de production et stockage

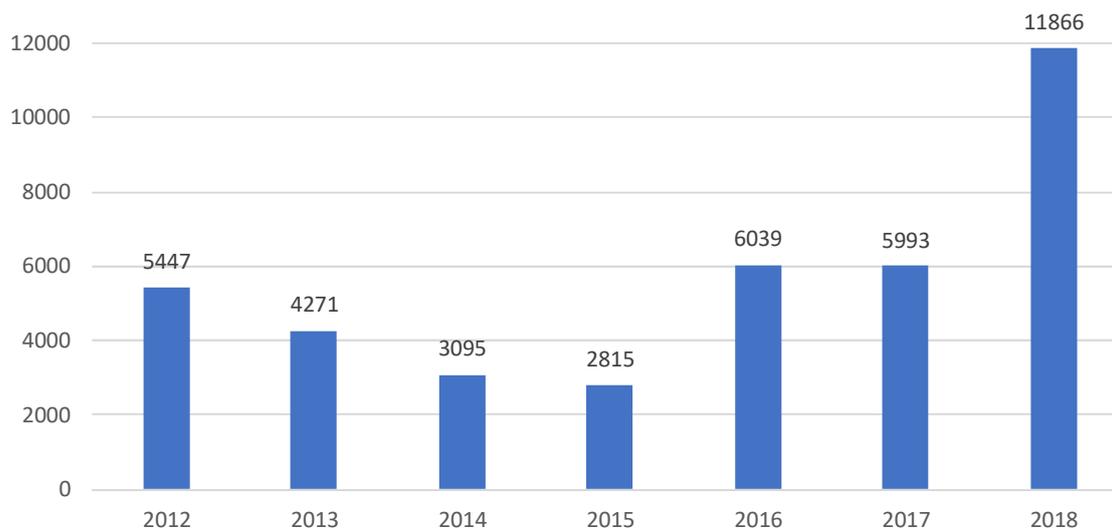
## 2.3- La distribution

### 2.3.1- Les conduites

La longueur, hors branchement, du réseau d'eau de Bourges Plus est d'environ 979,7 km. Près de la moitié est présente sur la seule commune de Bourges.

Chaque année, la régie réalise des travaux de renouvellement des conduites. Ces travaux sont préparés et surveillés par les agents du secteur travaux neufs et réalisés par des entreprises de canalisation. Le rythme actuel de renouvellement ne permet de remplacer les conduites que tous les 170 ans.

Sur les 5 dernières années, le service de l'eau a renouvelé 29,808 km de réseau soit 3,04% du linéaire pour un montant de 10 656 202 €<sup>HT</sup>. Le coût moyen d'un mètre linéaire est de 285 €<sup>HT</sup>. Ce prix intègre le coût de la reprise des branchements sur les tronçons remplacés.



Graphique 5: linéaire de conduite remplacé chaque année (mètres)

### 2.3.2- Les branchements

Le branchement est composé de deux parties :

- La partie publique qui va de la conduite principale à la sortie du compteur,
- La partie privée qui va de la sortie de compteur aux points d'utilisations.

La collectivité a la responsabilité de l'entretien et de la qualité de l'eau sur la partie publique. Les branchements sont, en majorité, constitués d'un tuyau en Polyéthylène Haute Densité (PEHD). Toutefois, il existe encore des branchements en plomb sur le territoire de l'agglomération. Ce matériau n'est pas interdit, le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 fixe une limite de qualité sur le paramètre plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine à 10 µg/l.

Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau déterminent le pouvoir de dissolution du plomb dans l'eau. Bourges Plus a mis en place un programme de surveillance du taux de plomb dans l'eau, complété par un suivi de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont satisfaisants mais ils demeurent aléatoires. La longueur du branchement en plomb influe particulièrement sur le résultat. Par principe de précaution, la collectivité a mis en place un programme de remplacement des branchements en plomb.

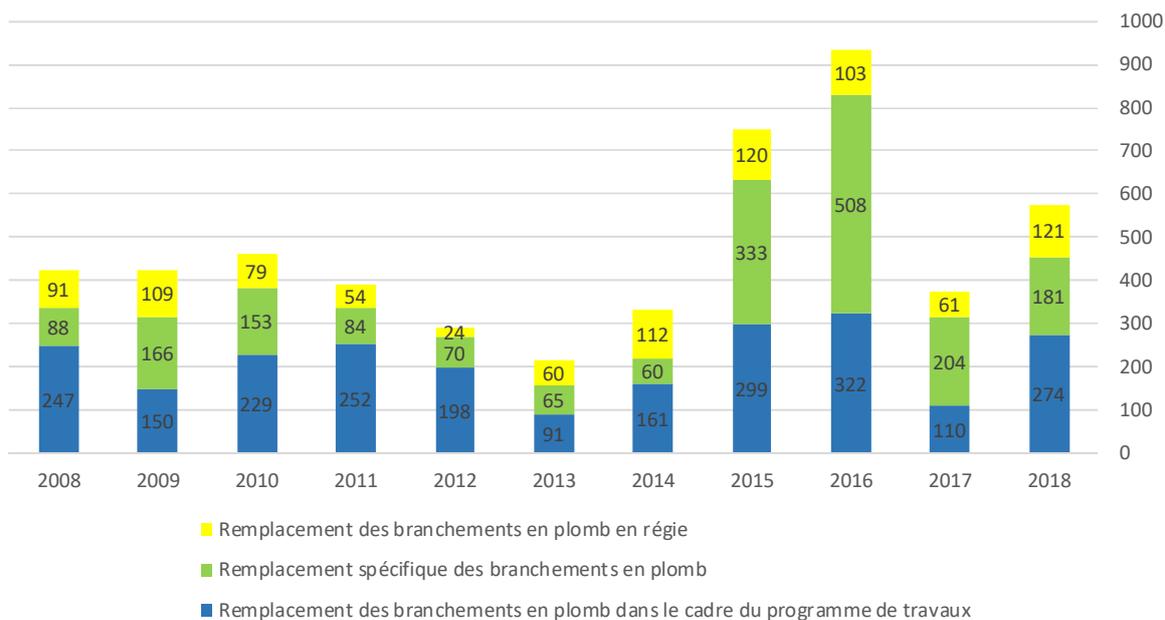
Le remplacement des branchements s'opère dans le cadre de trois opérations distinctes :

- En régie, lors d'interventions ponctuelles sur un branchement ;
- Dans le cadre des travaux neufs, où, à l'occasion du renouvellement des réseaux vétustes, les branchements en plomb sont également repris ;
- Dans un programme spécifique de remplacement des branchements en plomb.

En 2018, 587 branchements en plomb ont été repris. Depuis 2004, le nombre de branchements repris s'établit à 6977 soit une moyenne de 465 branchements par an.

Le taux de remplacement des branchements en plomb varie chaque année en fonction :

- de l'effort consenti par le service pour la suppression de conduites en doublon et la reprise des branchements sur la conduite la plus récente,
- des contraintes de plus en plus fortes sur le parc de branchements en plomb restant :
  - nécessité de remplacer la conduite et les branchements (délais et coûts),
  - l'état des chaussées et trottoirs sur les zones potentielles de travaux (aménagement en bon état),
  - le trafic routier, les zones commerçantes.



Graphique 6: Remplacement des branchements en plomb

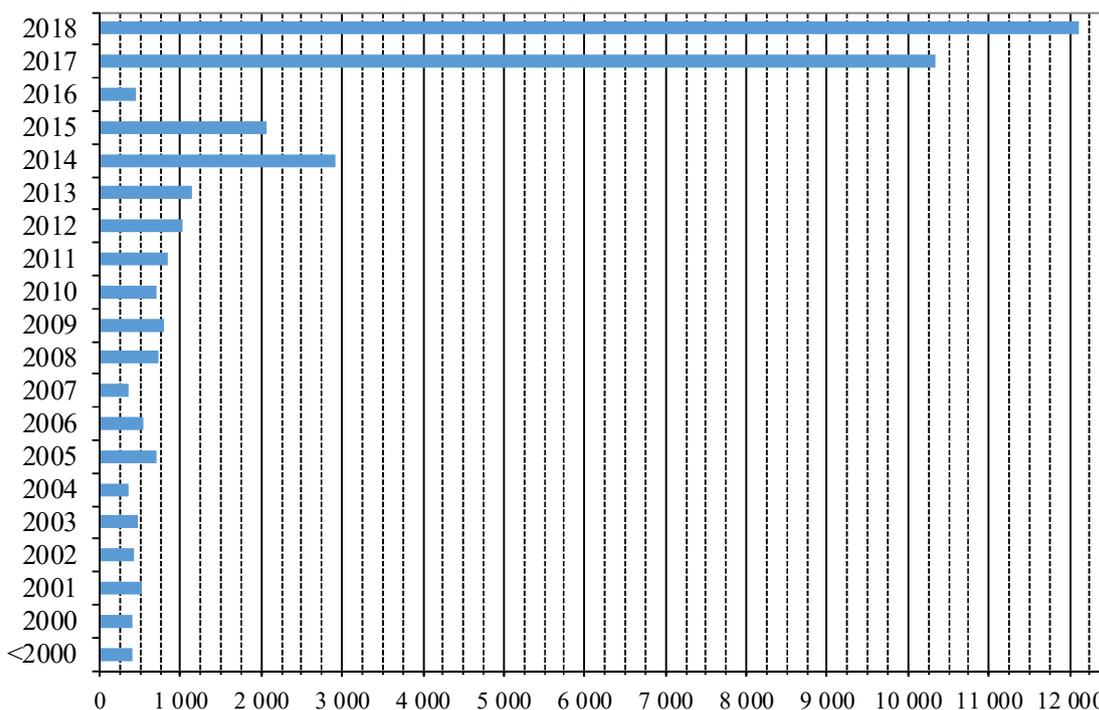
### 2.3.3- Parc de compteurs

La facturation au plus juste du service rendu aux usagers passe par un comptage fiable. L'arrêté du 6 mars 2007 impose un contrôle de la métrologie ou un changement de compteur tous les quinze ans.

Le 25 janvier 2016, les élus de Bourges Plus ont décidé d'automatiser la relève des compteurs afin de pouvoir alerter le plus tôt possible les abonnés en cas de fuite après compteur. Afin de rendre un même service à tous les usagers, cette décision s'accompagne d'un remplacement de l'ensemble du parc de compteur sur une période restreinte de 4 ans maximum.

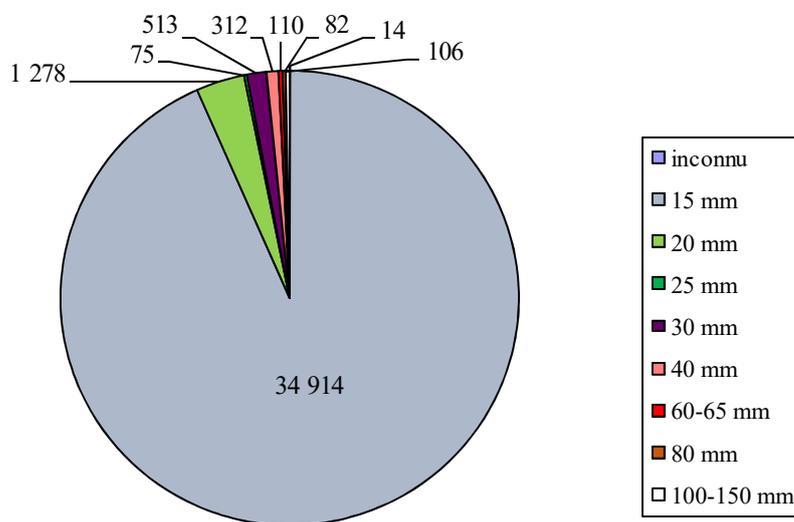
Dans le cadre d'un marché public, la fourniture de compteurs a été attribuée à la société Diehl Metering et la pose des compteurs de 15 et 20 mm de diamètre à la société Océa Smart Building le 15 novembre 2016.

### Pyramide des âges - compteurs



Graphique 7: Parc de compteurs et années de pose

En fonction des besoins en eau des abonnés, le service de l'eau détermine le diamètre du compteur. Les compteurs de 15 mm sont adaptés pour les habitations individuelles et les appartements tandis que ceux de plus forts diamètres sont nécessaires pour les copropriétés, les industriels ou pour pouvoir assurer une défense incendie.



Graphique 8: Parc de compteurs et répartition par diamètre

#### 2.3.4- Les interventions

L'exploitation des réseaux et structures d'eau potable génèrent chaque année différents types d'interventions. L'absence d'outil de gestion ne facilite pas le suivi de l'activité et ne répertorie que quelques types d'interventions en nombre et non en temps de travail. Le service de l'eau a mis en place durant l'année 2018 un dispositif de suivi des coûts et de l'activité sous Excel afin de mieux quantifier et chiffrer les interventions.

### Activités du service Distribution

Le suivi ne prend pas en compte :

- les préparations des coupures, des purges et d’alerte des riverains pour les travaux externalisés (en moyenne 2 jours par semaine),
- les interventions d’entretien du réseau comme les purges, le remplacement des ventouses, les mises à niveau de bouches à clef,
- les recherches de fuites ou le repérage par GPS des canalisations (2,5 temps plein à l’année),
- les interventions chez les abonnés pour remplacer les robinets avant compteur.

Cependant à titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente l’évolution du nombre de certains types d’interventions par rapport à l’année dernière.

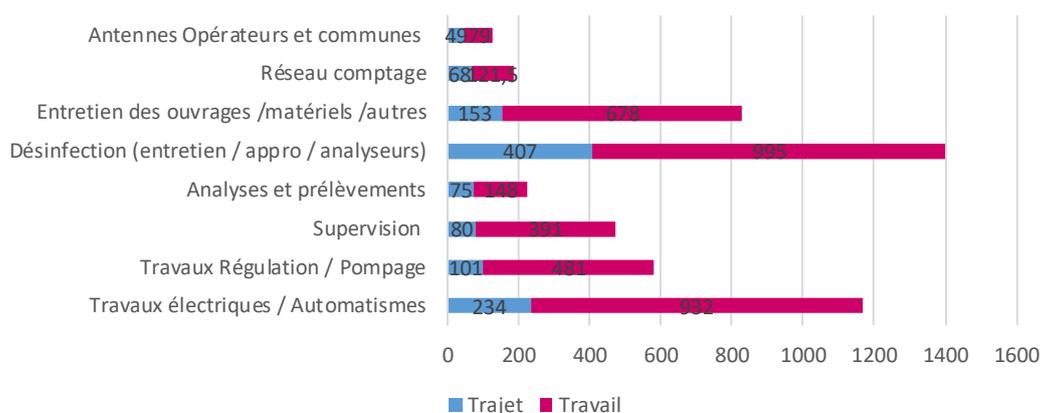
Types d'interventions effectuées par la régie des Eaux	Nombre de réalisations	
	2018	2017
<b>Reprises de branchements en plomb</b>	<b>121</b>	<b>61</b>
<b>Réparations de fuites :</b>	<b>118</b>	<b>190</b>
<i>sur les canalisations</i>	47	80
<i>sur les branchements</i>	64	97
<i>sur les vannes</i>	7	13
<b>Suppression de conduites</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Suppression de branchements</b>		<b>11</b>
<b>Renforcement de branchements</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Branchements neufs</b>	<b>143</b>	<b>98</b>
<b>Casses par entreprises</b>	<b>12</b>	<b>5</b>
<b>Poses de compteurs ou radios</b>	<b>707</b>	<b>1353</b>
<b>Nbre d'ouverture de Branchements</b>	2	2
<b>Nbre de Branchements ouvert au-delà de J+5</b>		

Tableau 6 : Nombres d'interventions du service Distribution

L’ensemble des branchements d’eau potable existants a été ouvert dans les 10 jours ouvrés suivant la demande d’abonnement.

### Activités du service Production

Le suivi de l’activité du service production permet de répartir les heures de travaux par grand items. Le décompte ne tient pas compte des heures de préparation et de récolement des travaux par l’encadrement ni des temps de formations (habilitations électriques, chlore etc.). Toutefois, on peut remarquer le fort impact des temps de trajets lié à l’éloignement de certains sites, notamment les réservoirs de Gron et le champ captant de Herry.



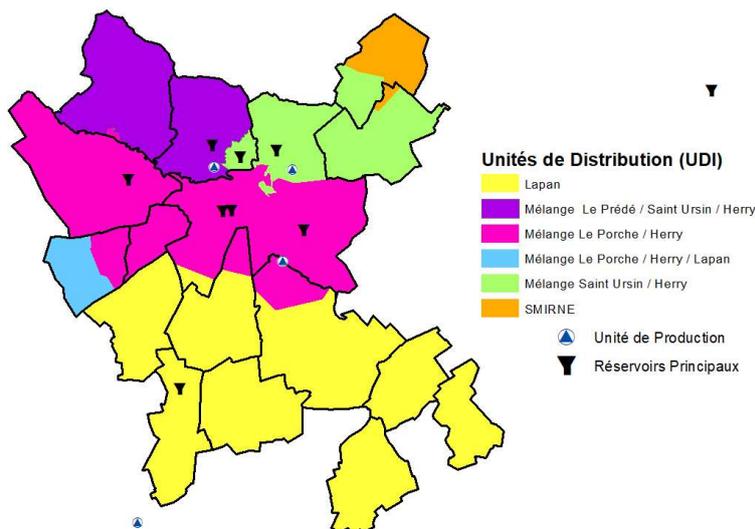
Graphique 9: Temps de travail par catégorie de travaux (heures)

### 3- Qualité de l'eau

#### 3.1- Le contrôle réglementaire

Sur le territoire intercommunal, le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité sanitaire indépendante de Bourges Plus. Cette autorité décide des points de prélèvement d'eau et de leur fréquence en fonction du nombre d'habitants. Elle réalise les prélèvements, qui sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par la Direction Générale de la Santé.

La qualité physico-chimique de l'eau est en lien direct avec l'origine de l'approvisionnement, c'est-à-dire la ressource en eau et les éventuels mélanges de ressources. Le secteur géographique à l'intérieur duquel la qualité de l'eau est uniforme correspond à une unité de distribution. Le territoire intercommunal de la Communauté d'Agglomération est ainsi couvert par six unités de distribution.

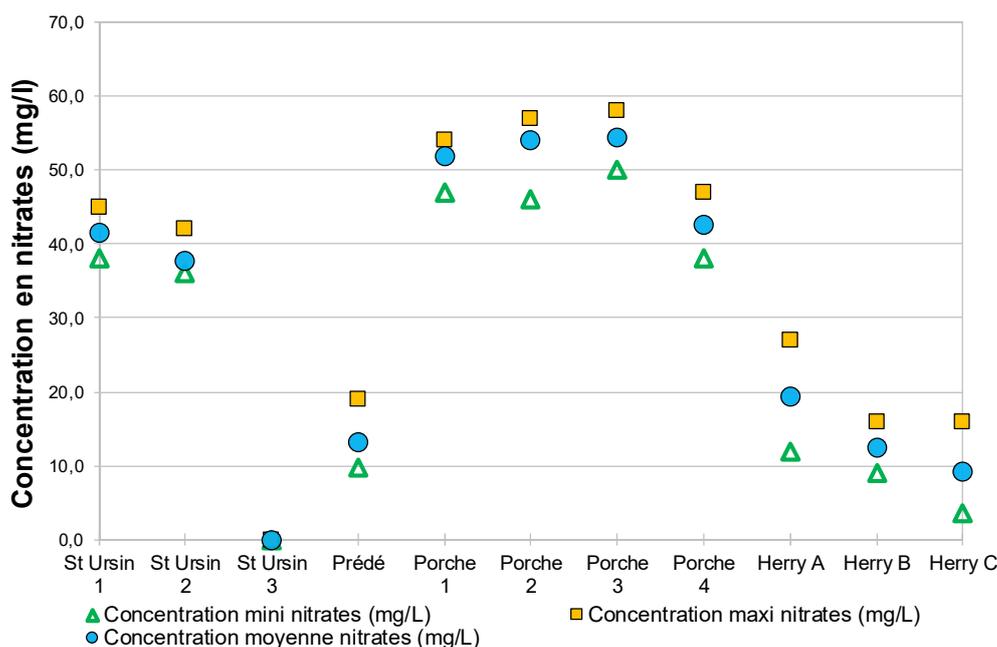


Carte 1: Unités de distribution du territoire intercommunal

#### 3.2- Nitrates

##### 3.2.1- Taux de nitrate des eaux brutes

Pour les nitrates, la limite de qualité applicable aux eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine est fixée à 100 mg/l.

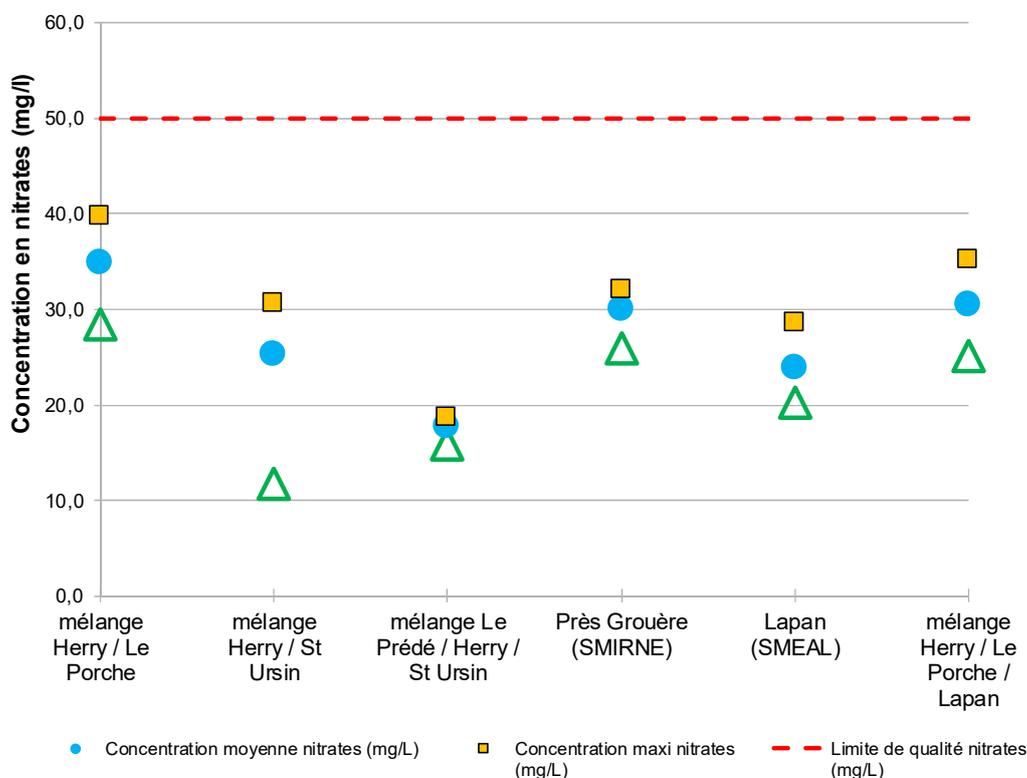


Graphique 10: Paramètre nitrates mesurés sur les forages

Les forages du Porche 1, 2 et 3 sont les plus altérés.

Les valeurs moyennes de l'ensemble des forages oscillent entre 3,6 et 58,0 mg/l.

### 3.2.2- Taux de nitrates des eaux distribuées



Graphique 11 : Taux de nitrates dans l'eau distribuée

En 2018, l'ensemble des analyses portant sur la recherche des nitrates réalisé en distribution est conforme à la norme de 50 mg/l. Sur le paramètre des nitrates, le taux de conformité est de 100 %. Ce résultat est lié à l'approvisionnement en eau prélevée dans la nappe alluviale de la Loire sur la commune d'Herry et à la baisse continue du taux de nitrates dans l'eau produite sur le Site du Porche. Le mélange des différentes ressources en eau permet de couvrir quantitativement les besoins en eau et de respecter les normes sur les nitrates.

### 3.3- Pesticides

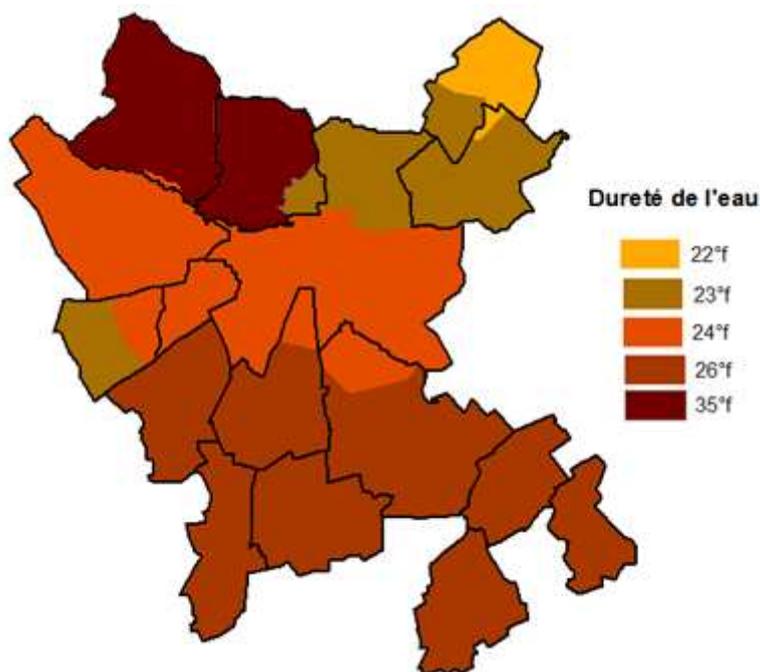
Les normes fixées par la réglementation française concernant les pesticides sont jusqu'à vingt fois plus basses que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé qui visent déjà à limiter les risques liés à l'absorption régulière d'une substance pendant une vie entière. La norme est fixée à 0.1 µg/l pour la concentration maximale de chaque pesticide quantifié, et à 0.5 µg/l pour la concentration totale en pesticides.

Les prélèvements en vue de rechercher les pesticides donnent lieu à la recherche de plusieurs familles de pesticides : les triazines, les amibes, les organophosphorés, les carbamates ou les urées substituées. Chacune de ces familles regroupe un ensemble de pesticides qui sont recherchés. Les prélèvements sont réalisés sur les ressources en eau.

En 2018, l'ensemble des prélèvements est conforme. Le taux de conformité de l'eau sur les paramètres des pesticides est de 100 %.

### 3.4- Dureté de l'eau

La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols dans lesquels sont stockées les ressources, elle est donc propre à chaque ressource et chaque mélange. La quantité totale de calcium et de magnésium contenue dans l'eau est mesurée par le Titre Hydrotimétrique (TH). Ce paramètre est exprimé en degré français (°f). La dureté étant sans incidence sur la santé des populations, aucune norme ne s'applique.



Carte 2 : Dureté de l'eau

### 3.5- Microbiologie

Les paramètres microbiologiques regroupent un ensemble d'analyses qui portent sur la recherche de plusieurs indicateurs de qualité microbiologique. Les germes tests recherchés (E. coli, coliformes...) renseignent d'une contamination de l'eau par des matières fécales. Ces agents microbiologiques n'ont pas d'effet direct sur la santé, ils indiquent seulement une présomption de risque lié à la probable présence d'agents pathogènes contenus dans les matières fécales. Les bactéries aérobies renseignent de la charge bactérienne générale de l'eau.

Unité de distribution	Nombre de prélèvements	Limites de qualité		Références de qualité	
		Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements conformes	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements conformes
UDI 1 : Herry / Le Porche	84	0	100%	3	96%
UDI 2 : Herry / Saint-Ursin	61	0	100%	11	82%
UDI 3 : Prédé / Saint-Ursin / Herry	14	0	100%	1	93%
UDI 4 : Lapan	13	0	100%	0	100%
UDI 5 : Près Grouère / Ile Boyard	5	1	80%	0	100%
UDI 6 : Herry / Le Porche / Lapan	5	0	100%	2	60%
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>1</b>	<b>99%</b>	<b>17</b>	<b>91%</b>

Tableau 7 : Résultats des contrôles réglementaires microbiologiques

En 2018, 182 prélèvements ont été effectués. Quatre prélèvements se sont avérés non conformes aux limites de qualité.

### 3.6- Plomb

Depuis le 1er janvier 2004, la limite de qualité sur le paramètre plomb mesuré au robinet des usagers est fixée à 25 µg/l. Au 25 décembre 2013, cette limite de qualité a été abaissée à 10 µg/l.

En plus du remplacement systématique des branchements en plomb, le Service de l'eau a mis en place un suivi spécifique des concentrations en plomb au robinet d'établissements accueillant du public conformément au tableau ci-dessous.

Lieu du point de mesure	UDI	Date	Teneur Pb (µg/L)
Mairie d'Asnières	St Ursin/Herry (A)	23/03/2018	<2
Ecole Louis Aragon	St Ursin/Herry (A)	18/09/2018	<2
Ecole Bussière	St Ursin/Herry (A)	18/01/2018	<2
		22/02/2018	<2
Mairie Chancellerie	St Ursin/Herry (A)	25/04/2018	<2
Crèche des Gibjoncs	St Ursin/Herry (A)	06/07/2018	<b>2</b>
		24/08/2018	<2
		01/10/2018	<b>3</b>
Ecole Raoul Néron - St Germain du Puy	St Ursin/Herry	19/04/2018	<2
Mairie - St Doulichard	St Ursin/Herry	08/11/2018	<2
Ecole maternelle de Pignoux	Porche/Herry (B)	15/02/2018	<2
		11/06/2018	<b>3</b>
		06/09/2018	<b>4</b>
		12/11/2018	<b>19</b>
Cimetière des Capucins	Porche/Herry (B)	05/03/2018	<2
Centre Hospitalier	Porche/Herry (B)	07/08/2018	<2
		05/11/2018	<b>4</b>
Serres Municipales	Porche/Herry (C)	30/01/2018	<2
Centre de loisirs la Rottée	Porche/Herry (C)	10/07/2018	<2
		24/08/2018	<2
Ecole d'Auron	Porche/Herry (C)	21/06/2018	<b>42</b>
		28/06/2018	<b>2</b>
		04/10/2018	<2
Ecole du Bouillet	Porche/Herry (C)	26/03/2018	<2
Ecole Jean Macé	Porche/Herry (C)	06/04/2018	<b>2</b>
		13/09/2018	<b>6</b>
Ecole des Pijolins	Porche/Herry (C)	15/11/2018	<2
Ecole maternelle Aéroport	Porche/Herry (C)	18/05/2018	<2
Mairie - La Chapelle St Ursin	Porche/Herry	14/05/2018	<b>4</b>
Marmagne - Mairie	Porche/Herry	26/04/2018	<2
Mairie - Morthomiers	Lapan	03/08/2018	<2
Mairie - Plaimpied	Lapan	31/10/2018	<2
atelier municipal - Arçay	Lapan	09/03/2018	<2
Services techniques - St Doulichard	Prédé/St Ursin/Herry	02/08/2018	<2
Centre de loisirs - St Doulichard	Prédé/St Ursin/Herry	05/03/2018	<2

Tableau 8 : Résultats du contrôle réglementaire : paramètre plomb

Sur les prélèvements réalisés par l'ARS en 2018, 2 sur 34 sont supérieurs à la limite de qualité de 10 µg/l.

Les branchements concernés ont été repris en polyéthylène et des travaux de reprise des conduites et branchements sont faits.

La poursuite du remplacement des branchements en plomb est nécessaire pour délivrer une eau conforme aux limites de qualité.

### 3.7- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

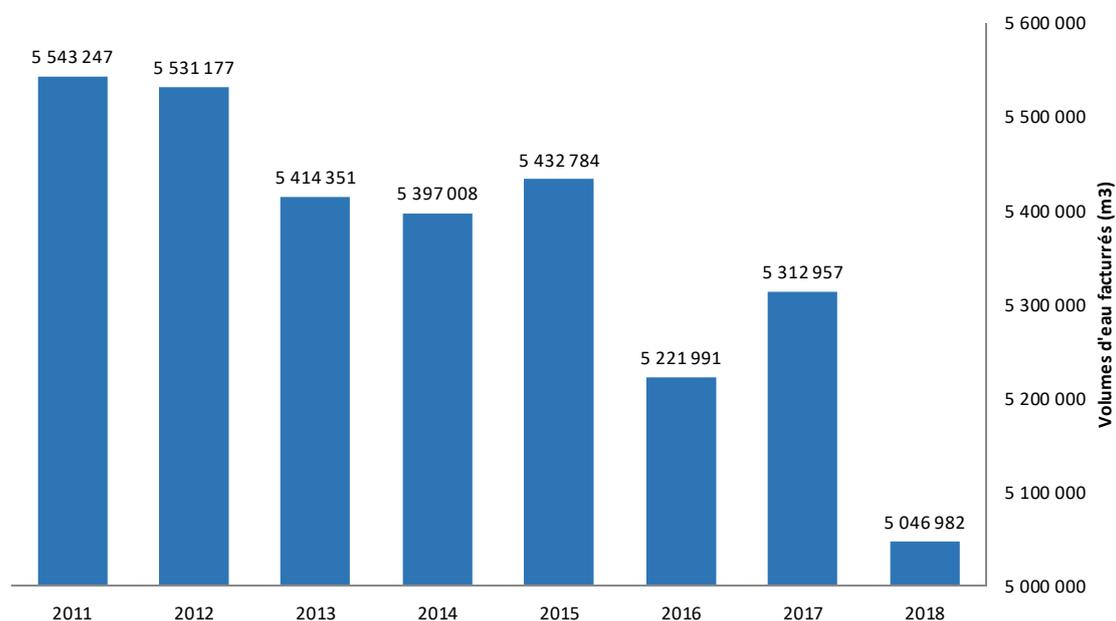
Les CVM sont des résidus de fabrication du PVC que l'on peut retrouver dans les tuyaux PVC fabriqués avant 1980.

Afin de limiter la teneur en CVM dans l'eau distribuée, 3 purges automatiques ont été placées sur le réseau. A terme les conduites seront remplacées

## 4- Ventes d'eau

La majorité de l'eau injectée sur le réseau de Bourges Plus sert à la consommation des abonnés de Bourges Plus, une petite portion est vendue en gros à d'autres collectivités.

### 4.1- Consommation des abonnés



Graphique 12: Evolution des consommations

Depuis quelques années, les consommations d'eau sont en baisse. L'année 2018 ne fait pas exception. La baisse prononcée par rapport à 2017 peut s'expliquer par des décalages des dates de relève et des problèmes lors de l'intégration dans la régie des communes de Lissay lochy et Vorly.

La commune de Bourges représente plus de la moitié des ventes d'eau.

Communes	Volumes d'eau facturés (m³/an)
Annoix	10 085
Arçay	22 089
Berry Bouy	54 430
Bourges	3 517 175
La Chapelle Saint-Ursin	162 488
Le Subdray	6 369
Lissay Lochy	7 672
Marmagne	108 713
Morthomiers	32 436
Plaimpied Givaudins	96 151
Saint-Doulchard	553 724
Saint-Germain du Puy	246 057
Saint-Just	30 910
Saint-Michel de Volangis	19 792
Trouy	171 568
Vorly	7 323
<b>TOTAL</b>	<b>5 046 982</b>

Tableau 9 : Consommation des communes en régie

Aux consommations en régie viennent s'ajouter celles du 1<sup>er</sup> semestre pour les communes qui était en délégation.

	Volumes d'eau facturés (en m³)	Nombre d'abonnés
Lissay-Lochy	9 576	113
Vorly	8 882	140

Tableau 10: Consommations des communes en délégation

La consommation moyenne d'eau par habitant ressort à 142 l/hab/j, ce qui est dans la moyenne nationale.

Volumes d'eau facturés	
par habitant (l/j/hab)	par abonnés (l/j/abonné)
142	371

Tableau 11 : Ratios de facturation

#### 4.2- Ventes d'eau en gros

L'eau injectée sur le réseau de Bourges Plus permet également de desservir en eau des communes extérieures au territoire intercommunal. Le tableau suivant présente les ventes d'eau en gros existantes.

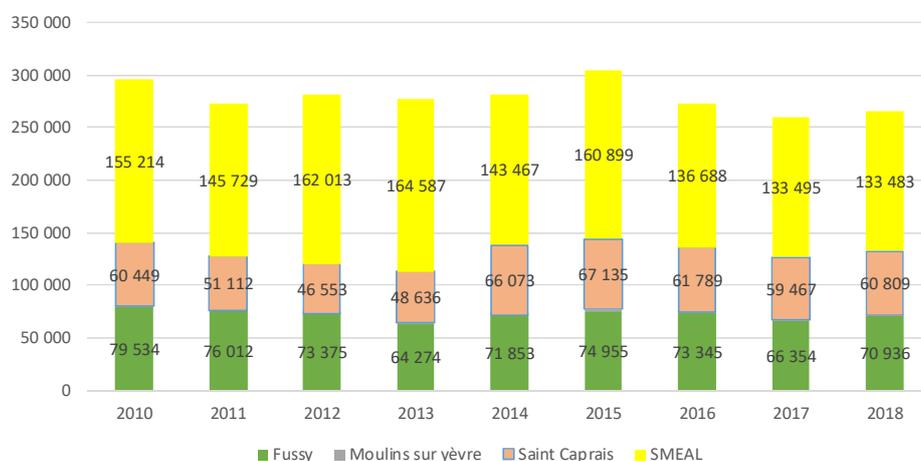
Objet de la convention		Date de la convention	Echéance de la convention
Interconnexions permanentes	Convention entre BOURGES PLUS, le SMIRNE et la SAUR pour l'alimentation de Saint-Michel de Volangis	13 mai 2003	Sans limitation de durée
	Convention entre BOURGES PLUS et le SMEAL pour l'alimentation des communes d'Annoix, Arçay, Plaimpied Givaudins, Saint-Just, Le Subdray et Trouy	en renégociation	
Interconnexion de secours	Secours SMERSE/BOURGES PLUS	1 <sup>er</sup> mars 2017	1 <sup>er</sup> mars 2022

Tableau 12: conventions de ventes d'eau en gros

	Volume exporté en m <sup>3</sup> par an	
	2017	2018
SMEAL	133 495	133 483
Saint Caprais	59 467	60 809
Moulins sur Yèvre	715	480
Maubranches	0	0
Fussy	66 354	70 936
SMERSE	0	
<b>TOTAL</b>	<b>260 031</b>	<b>265 708</b>

Tableau 13: Exportation d'eau en gros

Pour l'année 2018, le total des volumes exportés s'établit à 265 708 m<sup>3</sup> soit une variation de 2,18% par rapport à l'année précédente.



Graphique 13: Evolution des volumes exportés par convention (m<sup>3</sup>)

### 4.3- Autres consommations

Une partie du volume injectée dans le réseau ne fait pas l'objet d'une facturation de l'eau. Il s'agit de l'eau :

- utilisée par l'entretien et le nettoyage des ouvrages d'assainissement,
- perdue pour les analyses en continu,
- utilisée pour la défense incendie,
- nécessaire à la purge des réseaux suite à des réparations ou des renouvellements,

<b>Volumes non comptabilisés</b>	Nettoyage des ouvrages de stockage et de surpression	9 380 m <sup>3</sup>
	Analyseur en continu du Service de l'Eau	31 787 m <sup>3</sup>
	Autres :	
	- purges conduites d'eau potable suite à des interventions pour réparer des ruptures de réseaux et entretien	400 m <sup>3</sup>
	- purges suite à pose de conduites neuves	1 200 m <sup>3</sup>
	- eau pour nettoyage des postes de relèvement EU	250 m <sup>3</sup>
	- purges réseaux et tests hydrants	2 500 m <sup>3</sup>
	- bornes de puisage	3 000 m <sup>3</sup>
<b>Sous Total non comptabilisé</b>		<b>48 517 m<sup>3</sup></b>
<b>Volumes comptabilisés mais non facturés</b>	Service de l'eau	4 972 m <sup>3</sup>
	Service Assainissement	11 740 m <sup>3</sup>
	<b>Sous Total comptabilisé mais non facturé</b>	<b>16 712 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL</b>		<b>65 229 m<sup>3</sup></b>

Tableau 14 : Consommations ne faisant pas l'objet d'une facturation

## 5- Gestion des usagers

### 5.1- Réclamations

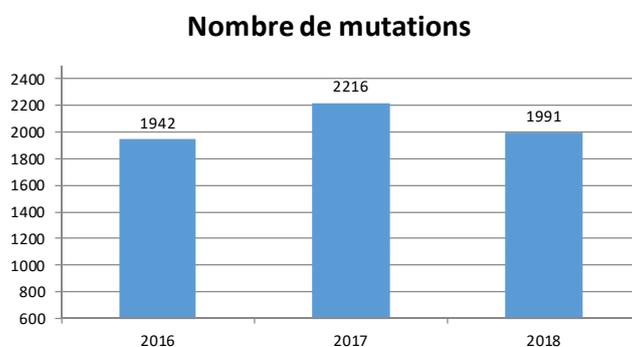
Le service clientèle gère la facturation et l'ensemble des aspects administratifs des 38 460 points de livraison.

Les sollicitations des abonnés sont suivies en quatre rubriques :

Catégorie	2018	
Courriers	2 682	20%
Courriels	133	1%
Visites	3 811	28%
Téléphone	6 929	51%
<b>TOTAL</b>	<b>13 555</b>	<b>100%</b>

Tableau 15: Synthèse des demandes de renseignements et réclamations

### 5.2- Mutations

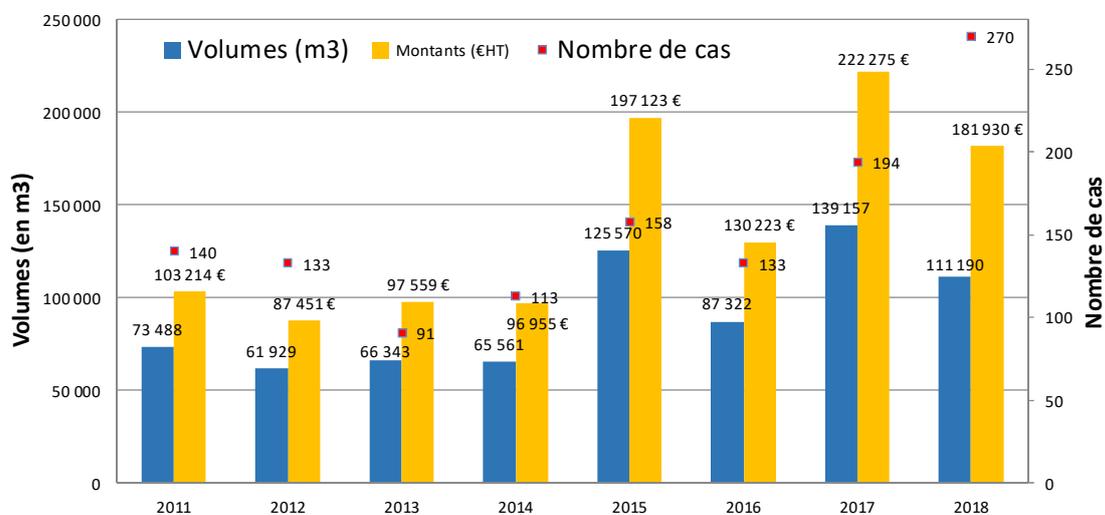


Graphique 14: Evolution du nombre de mutation

Les mutations ont concerné 5,94% des branchements, taux en évolution de -10,17% par rapport à l'année dernière.

### 5.3- Dégrèvements fuites

Le service de l'eau à l'obligation d'écarter le volume facturé au double de la consommation de référence pour certaines fuites, c'est le dispositif « Warsman ».



Graphique 15: Evolution des dégrèvements

## 6– Indicateurs financiers

### 6.1- Prix de l'eau et facture type

#### 6.1.1- Tarifs du service public de l'eau

Les tarifs de l'eau sont votés par les élus chaque année en conseil communautaire. Les tarifs 2018 sont fixés par la délibération n°50 du 11 décembre 2017 et ceux de 2019 par la délibération n°34 du 17 décembre 2018.

La part fixe correspond à la location du compteur, son relevé et un certain nombre de frais fixes comme l'entretien de la partie public du branchement.

La part variable dépend du volume consommé et permet de financer la majorité des dépenses du service.

Tarifs GESTION EN REGIE (€ <sup>HT</sup> )			
		2018	2019
Part Fixe	Compteur Ø 15	36,87	36,87
	Compteur Ø 20	40,11	40,11
	Compteur Ø 25 - 30	56,50	56,50
	Compteur Ø 40	73,72	73,72
	Compteur Ø 50 à 65	144,49	144,49
	Compteur Ø 80	241,33	241,33
	Compteur Ø 100	353,71	353,71
	Compteur Ø 150	443,18	443,18
Part Variable (m <sup>3</sup> )		1,61	1,61

GESTION EN DELEGATION			
Diamètre du compteur	(€ <sup>HT</sup> )		
	2018	2019	
Ø 15	27,76		12,06
Ø 20	41,56		
Ø 25 et au-delà	61,86		
Consommation		Part variable collectivité	
		2018	2019
de 0 à 100 m <sup>3</sup>		0,335	0,33
de 101 à 300 m <sup>3</sup>		0,303	
de 301 à 500 m <sup>3</sup>		0,279	

Tableau 16: Tarifs de l'eau

#### 6.1.2- Composition de la facture d'eau

Pour comprendre la facture d'eau, il faut envisager le cycle global de l'eau qui va du puisement d'une « matière brute » dans le milieu naturel jusqu'à son retour, après usage, dans l'environnement avec un traitement de dépollution. De surcroît, la ressource en eau est un bien collectif dont la préservation est financée par des taxes et redevances diverses.

La facturation de l'eau comprend en fait la facturation de deux services distincts : le service de l'eau et le service de l'assainissement collectif ou individuel.

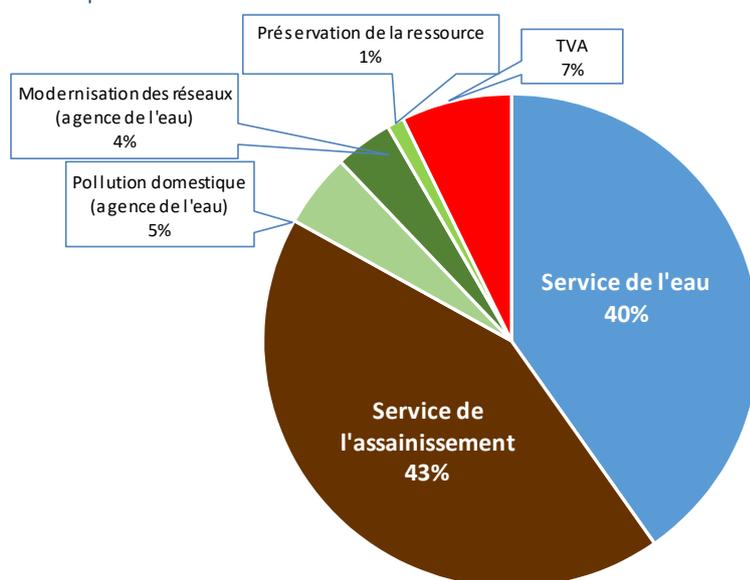
La facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques :

- La rubrique distribution de l'eau comprend deux sous-rubriques :
  - l'abonnement, correspondant à la partie fixe de la facturation qui couvre une partie des charges fixes du service et la location du compteur dont le prix est fonction du diamètre. Ces prix sont soumis à une TVA de 5,5% ;
  - la consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA de 5,5% ;
- La rubrique collecte et traitement des eaux usées comprend une seule sous-rubrique :
  - la consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA de 10%.
- La rubrique organismes publics distingue enfin les sommes reversées à l'Agence de l'Eau :
  - pollution domestique : cette taxe est soumise à une TVA de 5,5 % ;
  - modernisation des réseaux de collecte : cette taxe est soumise à une TVA de 10%.
  - La taxe prélèvement perçue sur les consommations d'eau qui est reversée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour financer des actions de préservation des ressources en eau. Cette taxe est votée par des instances externes à la Communauté d'Agglomération. Cette taxe est soumise à une TVA de 5,5 %.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Part Fixe	Du 01/01/19 au 31/12/19	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
<b>NET A PAYER - eau</b>							<b>278,43 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	2,040	244,80	10,00	24,48	269,28
Modernisation des réseaux (organismes public)	Du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,180	21,60	10,00	2,16	23,76
<b>NET A PAYER - assainissement</b>							<b>293,04 €</b>
<b>NET A PAYER - TOTAL</b>							<b>571,47 €</b>
Soit							
<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>2,32 €</b>
<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>2,44 €</b>
<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>4,76 €</b>

Figure 5: Facture type (120m<sup>3</sup>)

### 6.1.3- Répartition du produit des factures



Graphique 16: Répartition des recettes d'une facture d'eau (120 m<sup>3</sup>)

Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>/an (référentiel INSEE), la facture d'eau se répartit en 40% pour l'eau, 43% pour l'assainissement et 17% pour les taxes et redevances versées aux autres organismes. Finalement, moins de la moitié de la facture de l'eau payée par les usagers est réellement encaissée par la régie de l'eau pour couvrir les charges du service.

### 6.2- Synthèse des recettes et dépenses

Le tableau suivant donne la décomposition des dépenses et recettes réalisées par section en identifiant opérations réelles et opérations d'ordre.

	Dépenses (€)		Recettes (€)	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
<b>Investissement</b>	5 902 334,34	339 203,77	3 069 547,29	2 458 798,27
<b>Exploitation</b>	6 372 122,46	2 458 798,27	11 248 452,97	339 203,77

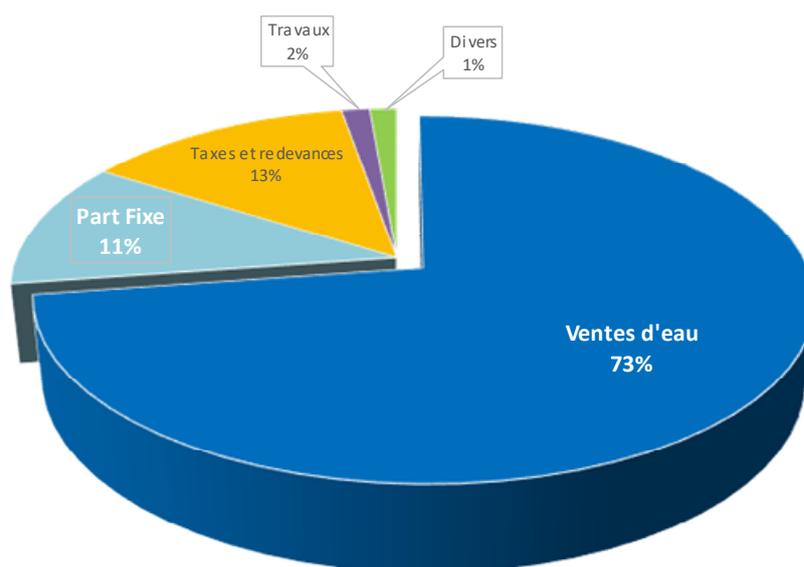
Tableau 17: Synthèse des recettes et dépenses

## 6.3- Recettes

### 6.3.1- Recettes de fonctionnement

Détail des recettes réelles d'exploitation		
Désignation	Recettes (€)	
	2018	2017
Atténuation de charges	25 677,25	23 889,85
Vente d'eau	8 176 907,38	8 676 006,37
Contre valeur redevance prélèvement	281 530,04	283 193,70
Redevance pollution domestique	1 142 668,64	1 154 529,32
Autres taxes et redevances	66 031,54	70 705,83
Travaux	156 285,25	344 908,83
Location de compteurs	1 274 646,67	1 432 780,08
Mise à disposition de personnel	0,00	22 337,70
Dotations et participations	11 208,00	14 431,00
Autres produits de gestion courante	104 271,67	90 657,18
Produits exceptionnels	9 226,53	10 167,39
Reprise Provision	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 248 452,97</b>	<b>12 123 607,25</b>

Tableau 18 : Synthèse des recettes et dépenses du service



Graphique 17: Détail des recettes d'exploitation

### 6.3.2- Recettes d'investissement

Détail des recettes réelles d'investissement		
Désignation	Recettes (€)	
	2018	2017
Subventions d'investissement	0,00	48 439,00
Emprunts et dettes assimilées (16449 ligne de trésorerie)	0,01	3 858 730,60
Autres recettes	26 289,88	
Réserves	3 043 257,40	4 015 941,50
<b>TOTAL</b>	<b>3 069 547,29</b>	<b>7 923 111,10</b>

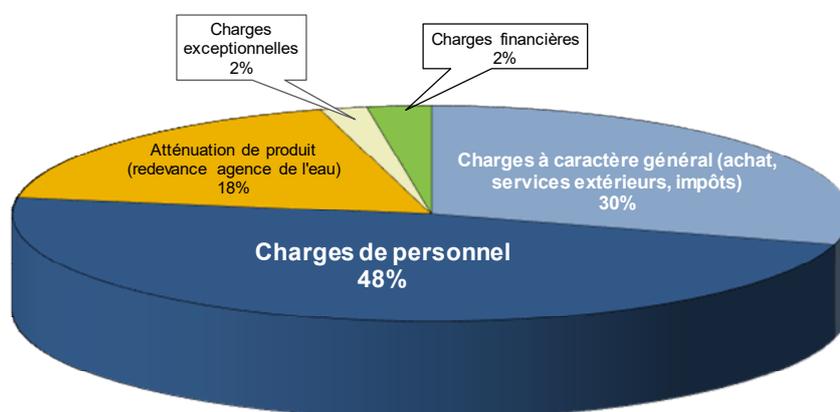
Tableau 19: Recettes réelles d'exploitation

## 6.4- Dépenses

### 6.4.1- Dépenses de fonctionnement

Détail des dépenses réelles d'exploitation		
Désignation	Dépenses (€)	
	2018	2017
Charges à caractère général (achat, services extérieurs, impôts)	1 850 685,19	1 873 268,78
Charges de personnel	3 011 299,13	2 915 956,78
Atténuation de produit (redevance agence de l'eau)	1 142 668,64	1 154 528,72
Autres charge de gestion courantes	98 938,06	95 202,86
Charges financières	112 737,09	711 925,80
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	155 794,35	219 138,29
Dépenses imprévues	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 372 122,46</b>	<b>6 970 021,23</b>

Tableau 20: Dépenses réelles d'exploitation



Graphique 18: Détails des dépenses réelles

Les charges à caractère général comprennent :

- Les achats d'électricité et produits de traitement 285 603,01 €<sup>HT</sup>
- Les achats d'eau auprès d'autres collectivités 256 706,72 €<sup>HT</sup>
- Les achats de pièces pour les travaux en régie 219 426,47 €<sup>HT</sup>
- Réfections de chaussées suite à travaux en régie 160 229,46 €<sup>HT</sup>

Les charges de personnel se décomposent :

- 44,5 agents de la régie de l'eau 1 821 776,37 €<sup>HT</sup>
- 12 agents du service clientèle et les services support 1 189 522,76 €<sup>HT</sup>

### 6.4.2- Dépenses d'investissement

Détail des dépenses réelles d'investissement		
Désignation	Dépenses (€)	
	2018	2017
Emprunts et dettes	465 491,96	4 350 330,60
Immobilisations incorporelles	338 892,65	209 205,17
Immobilisations corporelles	1 652 290,96	1 433 275,09
Immobilisations en cours	3 445 658,77	3 491 654,51
<b>TOTAL</b>	<b>5 902 334,34</b>	<b>9 484 465,37</b>

Tableau 21 : Dépenses d'investissement

### 6.4.3- Actions de solidarité

Pour son alimentation et l'hygiène, chaque personne a droit d'accéder à l'eau potable. Aussi, Bourges Plus mène deux actions en faveur des populations les plus démunies. D'une part, Bourges Plus contribue au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, géré par le Département et, d'autre part la communauté d'agglomération procède à des abandons de créances en faveur des populations en situation de précarité.

Ainsi, en 2018, Bourges Plus a contribué pour un montant de 7 200 €<sup>HT</sup> (3 600 €<sup>HT</sup> budget eau et 3 600 €<sup>HT</sup> budget assainissement) au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le FSL a permis la prise en charge partielle des factures d'eau de 270 ménages pour un montant global de 19 423 €<sup>TTC</sup> pour l'eau.

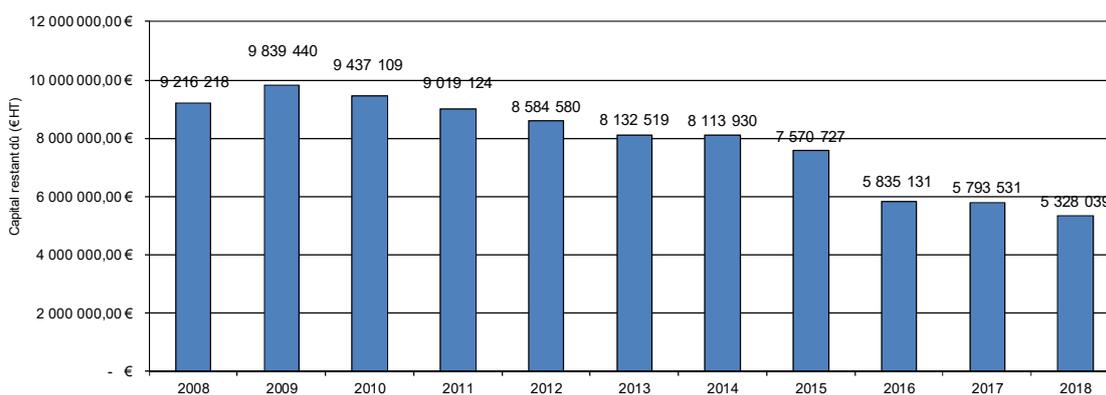
Bourges Plus a également procédé à l'annulation de créances pour un montant de 44 102 €<sup>HT</sup> pour le service de l'eau.

Ces montants, ramenés aux volumes d'eau comptabilisés (5 046 982 m<sup>3</sup>), permettent de calculer l'indice de performance qui s'établit à 0,009 €/m<sup>3</sup>.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de 2017 au 31 décembre 2018 est de 5,01% des montants facturés soit 506 745,41 €.

### 6.5- La dette

La dette résulte de l'emprunt qui permet d'étaler dans le temps la charge des dépenses d'investissement. L'encours de la dette représente le capital à rembourser par la Régie de l'eau au titre de tous les emprunts contractés au cours des exercices précédents. Fin 2018, l'état de la dette auprès de SIFIL CAFIL et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ressort à 5 328 038,64 €.



Graphique 19: Evolution de la dette

Outre le remboursement du capital, les intérêts à rembourser génèrent une charge financière. L'annuité de la dette ressort à 580 455,29 € et se décompose en 465 491,96 € pour le capital et 114 963,33 € pour les intérêts.

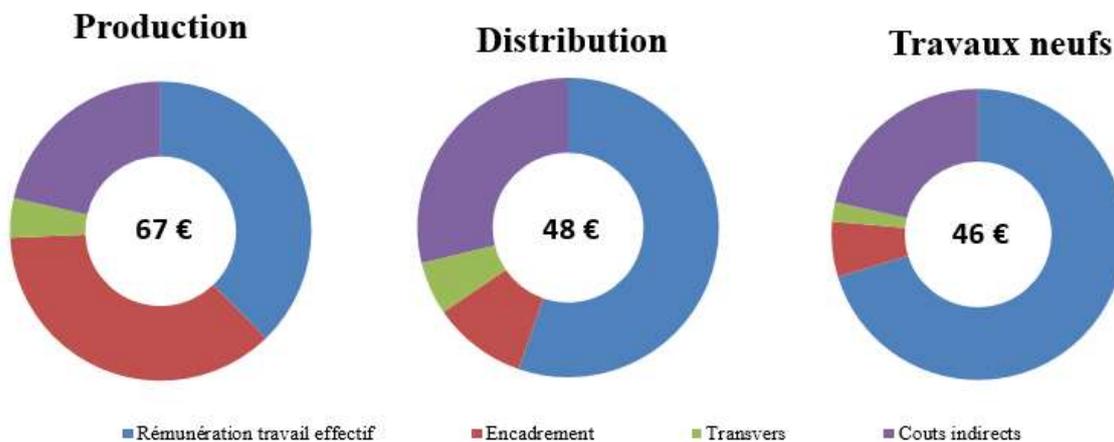
La durée d'extinction de la dette est de 1,1 an, soit la capacité de désendettement.

## 6.6- Maîtrise des coûts

Dans le cadre de la maîtrise du prix de l'eau, la régie a déterminé le coût horaire de différentes catégories d'agents. Il tient compte :

- De la rémunération des agents, de leur encadrement et de ceux des services support de l'agglomération,
- Des heures effectives de travail (les périodes de formation, maladie etc. sont décomptées),
- Des coûts de fonctionnement du bâtiment du Porche (siège des services technique de la régie).

Ces tarifs serviront à déterminer les coûts des interventions et prestations de la régie.



Graphique 20: Coûts horaires par service

Le coût supérieur du service production s'explique par la technicité et la diversité des tâches à réaliser qui nécessitent la présence de plusieurs référents techniques et de nombreuses habilitations.

## 7- Indicateurs de performance technique

### 7.1- Connaissance patrimoniale

Le tableau suivant présente la mise en œuvre de la gestion patrimoniale de Bourges Plus

	Points	Bourges Plus
<b>A- Plan des réseaux</b>		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Existence d'une procédure de mise à jour des plans (au moins chaque année)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux*</b>		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations	10 si les 2 conditions sont réunies	10
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, période de pose etc.)		
Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 point par tranche de 10% au-delà de 60%	1
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne la date ou la période de pose	10 points si au moins 50% et 1 point en plus par tranche de 10%	0
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux**</b>		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	O
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage	10	O
Mention de la localisation des branchements	10	N
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence métrologique et la date de pose du compteur	10	O
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués	10	O
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	O
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	O
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	O
<b>TOTAL (sur 120)</b>		<b>26</b>

\*l'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants

\*\*l'obtention des points de la partie C n'est effective que si au moins 40 des 45 points des parties A + B sont acquis

Tableau 22: Indice de connaissance patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 26, valeur anormalement basse.

Afin de remédier à cette faible connaissance, l'agglomération a revu, fin 2017, son fonctionnement pour :

- incorporer rapidement les plans des canalisations neuves dans le Système d'Informations Géographiques (SIG),
- relever par GPS les ouvrages affleurant des conduites anciennes et intégrer le tracé des conduites dans le SIG.

Le facteur limitant l'indice de connaissance patrimoniale est l'absence d'indication de période de pose des conduites sur notre SIG (179 km renseignés sur 979 km de conduites).

## 7.2- Qualité du réseau

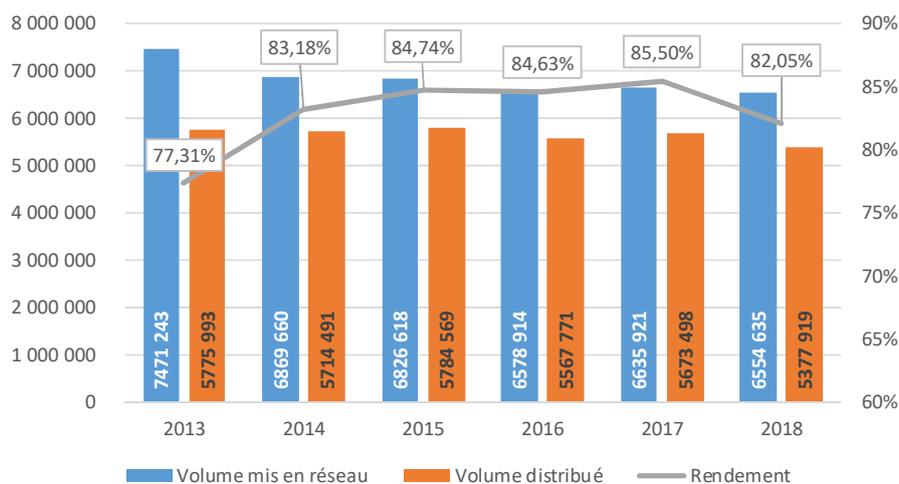
### 7.2.1- Recherche de fuites

Depuis 2015, la régie a renforcé, de manière conséquente, les moyens pour la recherche de fuites. Deux agents ont été spécialisés dans la recherche de fuites et le matériel (corrélateurs et pré localisateurs) a été renouvelé. Par ailleurs, un encadrant est chargé d'optimiser la sectorisation des réseaux et de définir les quartiers sur lesquels il convient de rechercher les fuites.

En parallèle, ces agents sont également chargés de la vérification des plans des réseaux et des pointages par GPS des travaux de la régie et des canalisations existantes.

### 7.2.2- Rendement

Le rendement du réseau est un indicateur largement utilisé par les médias cependant il est plus influencé par le niveau des consommations que par l'état des réseaux.



Graphique 21: Evolution des volumes et du rendement

### 7.2.3- Indice de perte linéaire

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.

Les référentiels de cet indice varient en fonction de la densité d'habitation. Plusieurs communes de la régie sont rurales et, même pour la commune de Bourges, le tissu urbain est relativement peu dense. L'Indice Linéaire de Consommation avec une valeur de 15,04 m<sup>3</sup>/km/jour montre le caractère semi-rural du réseau (ILC comprise entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/km/jour).

Catégorie du réseau/ ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	Rural	Semi-Rural	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP fuyard	< 4	< 8	< 15
ILP très fuyard	> 4	> 8	> 15

Tableau 23: Indice linéaire de pertes en distribution établi par l'Agence de l'Eau

L'indice de perte linéaire ressort, pour l'année 2018, à 3,29 m<sup>3</sup>/km/jour.



Graphique 22 : Evolution de l'indice de perte linéaire

#### 7.2.4- Indice linéaire de volumes non comptés

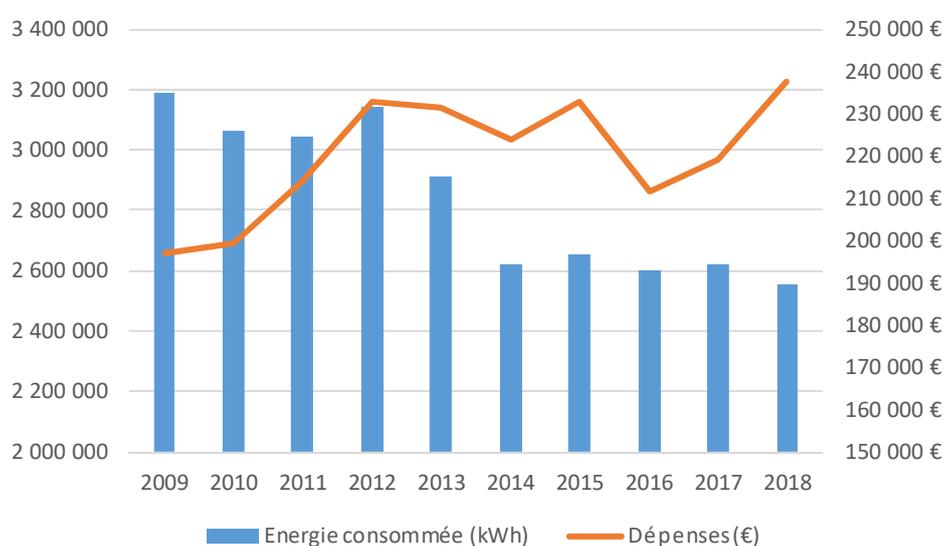
L'indice linéaire des volumes non-comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

En 2018, cet indice ressort à 0,14 m<sup>3</sup>/km/jour.

#### 7.3- Consommation d'énergie

Afin d'être distribuée, l'eau captée dans des puits forages doit être pompée pour être stockée dans les réservoirs. L'amélioration des rendements et l'optimisation du cheminement de l'eau permet de limiter les besoins en énergie électrique.

Au titre de l'année 2018, 2 554 401 kWh soit 0,431 kWh par mètre cube produit ont été nécessaires. La facture d'électricité s'élève à 237 562 €.



Graphique 223: Evolutions des coûts et consommation d'électricité

## 8- Travaux réseaux 2018

### 8.1- Marché renouvellement de canalisation

Commune	Rue 2018	Linéaire (ml)	Montant des travaux (€ HT)
Bourges	Rue Gassot de Deffend	278	135 190,00
	Chemins Tortiot et des Goulevents	730	346 730,00
	Place du 14 Juillet, rue de la Chaume et courde Chenevières	594	262 353,00
	Rue Catherinot	153	72 789,00
	Rue du Tennis	111	48 463,00
	Cour Anatole France	245	101 984,00
	Rue Parmentier	287	106 658,00
	Rue des Lilas	230	67 302,00
	Rond point Avenir	38	15 202,00
	Rue du Prinal	130	85 170,00
	Rue Victor Hugo	90	61 471,00
	Rue du 37ième RIA	115	31 154,00
	Bd Chanzy	39	15 591,00
	Rues Gay Lussac et Apollinaire	275	100 027,00
	Quartier Lavoisier ( Massenet, Sigaud de Lafond, Duchapt, Lavoisier)	469	196 014,00
Trouy	Rte de Chateauneuf sur Cher	1543	655 000,00
	Rue des Acacias	733	122 526,00
St Doullard	Rue des Plantes	715	205 148,00
Berry Bouy	Sécurisation par RD 60	4 490	561 053,00
<b>TOTAL</b>		<b>11 265</b>	<b>3 189 825,00</b>

Tableau 24: Travaux sur les conduites

### 8.2- Renouvellements en régie

Commune	Rue 2018	Linéaire (ml)
Bourges	Rue Ampère	141
	Route de VASSELAY	230
	198 Avenue du Général de Gaulle	-60
	220 Avenue du Général de Gaulle	-25
Arçay	Route du grand chemin	-190
	Grande rue	-415
	Rue de la chaume	150
Berry Bouy	Fontillet	-700
	Solas	80
St Doullard	Chemin de la vallée	-160
<b>TOTAL Remplacements</b>		<b>601</b>
<b>Total suppressions</b>		<b>-1 550</b>

Tableau 25: Travaux en régie

# Facture type

Nouvelle présentation de la facture d'eau



VOTRE RÉFÉRENCE : 2053285102

ABONNE TITULAIRE DU CONTRAT

Adresse desservie

AS\_016\_EAU015

TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE  
PLACE SAINTE CATHERINE  
18000 BOURGES

M

## VOS CONTACTS

**Service Clientèle**  
Adresse : 4 BOULEVARD DE L'AVENIR  
18000 BOURGES  
Horaires : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de  
9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

☎ 0800 897 734  
Appel gratuit depuis un poste fixe

✉ service.clientele@agglo-bourgesplus.fr

✉ Où nous écrire ?  
BOURGES PLUS  
CS 20321  
18000 BOURGES CEDEX

## TRESORERIE

TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE  
Adresse : PLACE SAINTE CATHERINE  
18000 BOURGES  
Téléphone : 02 49 53 84 10  
Courriel : 018006@agglo.frances.pou.fr  
Horaires : Lundi, mardi et vendredi de 9h45 à 11h45 et  
de 13h à 15h  
Mercredi et jeudi de 9h45 à 11h45

## MESSAGES

## VOTRE FACTURE DU 04/05/2018

N° 2018008755	Détails au verso
■ DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	203,83 €
■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	269,28 €
■ ORGANISMES PUBLICS	59,46 €

**Montant TTC à régler avant le 19/06/2018** **532,57 €**

### Modalités de paiement :

- Par internet sur le site [www.agglo-bourgesplus.fr](http://www.agglo-bourgesplus.fr)
- Par TIP en renvoyant le talon signé dans l'enveloppe jointe
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le volet TIP non signé
- En espèces (jusqu'à 300 €) à la TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE
- Par prélèvement à échéance ou mensualisation (se renseigner auprès du Service Clientèle)
- Par virement sur le compte IBAN FR20 3000 1002 2601 8000 0000 070 BIC : BDFEFRPPCT

<p>COUPON OBSERVABLE à coller à votre règlement. FACTURE N° 2018008755 Date : 04/05/2018</p>		<p><small>Merci de prélever 0,5% journalier en ligne ou bancaire de toutes sommes en retard à compter des échéances de vos comptes. Vous bénéficiez de nos 300 jours de grâce collectivement aux échéances de paiement. Vous bénéficiez de nos 300 jours de grâce par vos banques selon le calendrier défini dans le calendrier que vous avez passé avec l'Agglo. Annulez le remboursement des frais pénalisés dans les 10 jours suivant la date de mise de votre compte pour un fonctionnement normal. Vous devez retourner le présent coupon non rempli. Assurez-vous que vous pouvez obtenir après de votre banque. Le présent document a valeur de quittance de prépaiement 0,5% journalier. Votre règlement nous autorisera pour Agglo, à décaisser, votre compte pour le montant indiqué.</small></p>		<p>M</p>	
DATE et LIEU	SIGNATURE	<p><b>TIP SEPA</b> Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0180363820000000201800875518 ICS : FR03222475838 Référence : 2018008755 Créancier : BOURGES PLUS Montant : 708,24 €</p>		<p>CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>	
MONTANT EUR	708,24	<p>Joindre un relevé d'identité bancaire</p>			
###	382110500182				
	941133000175	22080000020180087550180064998706		70824	

M

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
D03TA09 11326	846 (relevé le 09/02/2018)	966 (relevé le 04/04/2018)	120 M3

CONSOMMATION TOTALE : 120 M3

## FACTURE DÉTAILLÉE

	PÉRIODE FACTURÉE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>				<b>193,20 €</b>		<b>203,83 €</b>
Consommation eau	10/02/2018-04/04/2018	120	1,61000 €	193,20 €	5,50 %	203,83 €
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>244,80 €</b>		<b>269,28 €</b>
Assainissement	10/02/2018-04/04/2018	120	2,04000 €	244,80 €	10,00 %	269,28 €
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>55,44 €</b>		<b>59,46 €</b>
Pollution domestique (Agence de l'eau)	10/02/2018-04/04/2018	120	0,23000 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	10/02/2018-04/04/2018	120	0,18000 €	21,60 €	10,00 %	23,76 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	10/02/2018-04/04/2018	120	0,05200 €	6,24 €	5,50 %	6,58 €



PRIX DU M3 TTC hors abonnement au 04/03/2018 :  
4,44 € (soit 0,00444 € par litre)

<b>MONTANT FACTURÉ</b>	<b>493,44 €</b>	<b>532,57 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>		<b>532,57 €</b>

**Infos légales :** BOURGES PLUS 23-31 Boulevard FOCH - CS 20321 - 18023 BOURGES CEDEX - SIRET 241 800 507 000 32  
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture.  
**Réclamations et voies de recours :**  
Les réclamations doivent être formulées impérativement dans un délai de 2 mois à réception de la facture, au Service Clientèle de Bourges Plus. La réclamation ne suspend pas le délai de paiement.  
Dans un délai de 2 mois, vous pouvez également contester le montant mis à votre charge en saisissant le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance de Bourges.



## NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018  
CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)     
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 00 habitants.

#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Rapport annuel du maître sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

3

**Délégation Armorique**  
Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

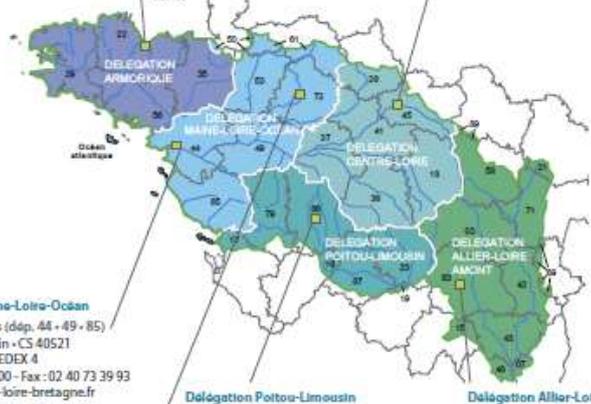
**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Centre-Loire**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Maine-Loire-Océan**  
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
17 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Limousin**  
7 rue de la Goelette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier-Loire amont**  
19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPEDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante.

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

### QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.

